

Vivre à Saint-Quay



COMICE AGRICOLE CANTONAL
14 septembre 2013

Journal communal d'information et de liaison
N° 135 · Octobre 2013

Sommaire

- Le mot du Maire P1-2
- Le mot de l'opposition P3
- Nouvelles de l'urbanisme P4
- Inventaire des zones humides
et des cours d'eau P5
- La vie du relais paroissial..... P5
- La vie des écoles P6-7
- La bibliothèque..... P7
- Bon à savoir... P8-9
- Informations municipales... P10-14 et 19-21
- Pages couleurs..... P15-18
- Informations diverses... P21
- La gazette... P22-25
- La vie des associations..... P26-32
 - Amicale laïque kenanaise
 - Rentrée de l'Athletic Club
 - Gym loisirs
 - Club informatique kenanais
 - Trankilik
 - La main à la pâte
 - Les jardins familiaux kénanais
 - Amicale des retraités
 - FNACA
 - Esperanto
 - Chorale «O Quay Libert'Airs
 - Danses bretonnes
 - Scots Bonnet
 - Animations kenanaise

Agenda 2013

- **09 novembre**
Bourse aux jouets dans les anciens locaux scolaires
- **17 novembre**
Repas dansant du Club des Retraités à la salle Yves Guegan
- **23 novembre**
Couscous de l'Amicale laïque à la salle Yves Guegan
Réservation et contact : 02 96 49 06 63
amicalelaïque.kenanaise@laposte.net]
- **15 au 26 décembre**
semaine de la Création
à la salle Yves Guegan

POINT INFO HABITAT

Lannion-Trégor
AGGLOMÉRATION
Lannion-Trégor Tolpad'Hénao

**Point information
HABITAT**

21 rue Jean Savidan LANNION
02 96 05 93 50 info.habitat@lannion-tregor.com

Bénéficier d'aides financières

Accéder à la propriété

Obtenir des conseils techniques pour vos travaux

Faire des économies d'énergie

La rentrée, automne 2013

Nous avons eu la chance d'avoir cette année un été exceptionnel et j'espère que vous avez toutes et tous passé de très bonnes vacances.

Je commencerai mon propos en rendant hommage à Monsieur Albert JACQUARD, le parrain de notre école, décédé le 12 septembre à l'âge de 87 ans. Les enfants, les enseignants et tous les Kénanais n'oublieront pas ses deux visites à Saint Quay-Perros, en 2000 pour l'inauguration de notre groupe scolaire et en 2010 pour les 10 ans de l'école.



La rentrée scolaire du mardi 3 septembre s'est très bien déroulée. Tout le monde était prêt pour cette nouvelle rentrée ; les institutrices, le personnel communal et bien sûr les enfants. Nous accueillons cette année 54 élèves à l'école maternelle et 74 élèves à l'école élémentaire.

Nous avons fait le choix de conserver l'organisation mise en place depuis deux ans soit trois ATSEM (Agents spécialisés des écoles maternelles) pour les deux classes, ceci afin de **favoriser et faciliter** l'accueil de nouveaux élèves tout au long de l'année. Le vendredi 27 septembre, le Conseil municipal a voté la reconduction et le financement de l'étude surveillée du soir à l'école élémentaire. Ce service, assuré par une enseignante, est très apprécié des enfants qui restent à la garderie. A la garderie justement, les enfants ont découvert un espace augmenté : Les travaux effectués sur le patio pendant l'été ont permis de doubler la surface d'accueil.

La commission scolaire du 24 septembre a formé un groupe de réflexion pour l'organisation et la mise en place de la semaine de 4 jours et demi à la rentrée en septembre 2014. Pour la fin novembre 2013, nous aurons à transmettre le projet de planning scolaire aux services de l'Education nationale.

Les nombreuses animations de notre commune

Le feu d'artifice et le fest noz, organisés le 20 juillet, font partie des rendez-vous incontournables des festivités de la Côte de Granit rose et nous sommes fiers de rivaliser avec les feux d'artifices des communes voisines. Bravo à l'Animation Kénanaise et à l'association « les jardiniers du ciel » pour le magnifique spectacle qu'ils ont offert aux visiteurs venus une nouvelle fois en grand nombre.

L'exposition d'arts kénanaise s'est déroulée du 4 au 15 août à la salle d'animation communale Yves Guegan. Je remercie la trentaine d'artistes qui ont exposé leurs œuvres. Les visiteurs ont pu admirer les peintures, les sculptures, les bijoux, la peinture sur porcelaine et les diverses créations.

Elena Bogatyr, peintre d'origine russe et bretonne d'adoption était notre invitée d'honneur et nous avons découvert et admiré la qualité de ses œuvres : Elle peint la nature au gré des saisons selon la technique utilisée au XIX^e siècle, en travaillant les détails et la lumière avec une

grande précision. Elle expose dans le monde entier.

Merci à Marie-Paule LE GOFF et à toute son équipe pour la parfaite organisation de cette manifestation.

Un mois de septembre riche en animation et en rencontre

La deuxième édition du forum des associations s'est déroulée le 7 septembre. Toutes les associations Kénanaises étaient représentées et les visiteurs sont venus nombreux cette année. Ce Forum permet aux différentes associations de se rencontrer, d'échanger, de se connaître et de fonctionner ainsi durant l'année de manière harmonieuse. Nous pouvons être fiers de la richesse de la vie associative de notre commune et du dynamisme de nos associations.

Le comice agricole est la vitrine de l'agriculture. Il se déroule chaque année dans l'une des 9 communes du canton et il revenait cette année à Saint Quay-Perros de l'organiser. C'était le samedi 14 septembre.

Nos agriculteurs sont malheureusement de moins en moins nombreux, **En 10 ans, l'agriculture nationale a perdu le quart de ses exploitations**. Sur notre canton, il y a 20 ans, 100 exploitations étaient dénombrées et aujourd'hui seulement une quarantaine maintient l'activité. Il n'en reste pas moins que la relève sera assurée comme nous avons pu le voir autour de la mini ferme avec toute cette passion qui anime les enfants d'agriculteurs.

Le comice c'est la fête de la ruralité. Nous avons, pour bon nombre d'entre nous, des racines rurales. Le comice permet la rencontre du monde rural avec les citadins ; c'est un moment fort, un moment de rencontre et d'échange, un moment pour découvrir, participer, regarder... On comprend mieux l'origine du mot comice qui viendrait du latin CUMIRE qui signifierait « **aller vers** ».

En Bretagne, beaucoup de comices ne fonctionnent plus ou n'existent plus. Nous avons la chance, ici, sur notre canton que cette fête portée par nos agriculteurs perdure. Cette tradition crée le lien entre les générations et la population. Gardons l'espoir et gageons que cela dure encore de nombreuses années.

Je remercie en particulier les agriculteurs, les employés communaux et toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette très très belle journée.

La Ken'ADOT, la balade autour de Saint Quay-Perros était organisée le dimanche 22 septembre.

Pour la deuxième année, cette balade organisée au profit de France ADOT (Association pour les dons d'organes et de tissus humains) a mobilisé l'ensemble des associations kénanaïses et a permis aux 310 marcheurs présents de revisiter ou de découvrir une partie de la campagne Kénanaïse et Louanécaine sous un très beau soleil.

Je souhaite féliciter et remercier l'ensemble des personnes qui, par leur investissement et leur solidarité, ont permis la réussite de cette belle journée remplie de chaleur humaine et de générosité. Merci aux agriculteurs qui ont tracé et créé des passages et chemins facilitant et sécurisant la marche des participants. Bravo à tous.

Les dossiers communaux :

La voirie :

Les travaux de voirie engagés avant l'été étaient terminés fin juillet : L'entrée d'Intermarché mais aussi la Vieille côte. Le cheminement piétonnier a ainsi été sécurisé autour de l'espace commercial et depuis le mois d'août, les piétons peuvent descendre au port de Perros Guirec en toute sécurité.

La Route Départementale 788 : Les travaux d'aménagements du rond-point de Saint Méen vont débuter le 15 octobre pour une durée de 2 mois. Afin que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions et en toute sécurité, des déviations seront mises en place pendant toute la durée du chantier. Je vous remercie de votre compréhension et de votre patience pour la gêne qui risque de perturber votre

quotidien. Le mercredi 9 octobre une réunion de présentation du projet, de l'organisation et de la planification des travaux a permis d'apporter une information exhaustive sur le projet et de répondre à toutes vos questions ou interrogations.

Un petit mot sur notre cadre de vie et sur le fleurissement et nouveau coup de chapeau à l'équipe des espaces verts pour la qualité du fleurissement communal. Cette année la météo était de la partie et en fin de saison les compositions florales étaient magnifiques ; elles n'ont jamais été aussi belles. Les jardiniers, tout en respectant la volonté d'économie de la Municipalité, ont une nouvelle fois réalisé un travail de grande qualité. Le fleurissement communal est une vraie réussite esthétique, récompensée à juste titre, par le 1er prix attribué à notre commune par le jury du Pays Touristique du Trégor Goëlo et par le 4ème prix au niveau départemental. Je félicite aussi les Kénanaïses et les Kénanaïses qui comme chaque année ont participé au concours des maisons fleuries. Chacun, à son niveau, participe ainsi à l'amélioration de notre cadre de vie.

Les dossiers intercommunaux et la réforme territoriale

Le périmètre de Lannion Trégor Communauté (LTC) sera effectif le 1er janvier 2014. Le conseil municipal du 27 septembre a désigné les 2 titulaires et les 2 suppléants qui siègeront à la nouvelle agglomération pour la période de janvier à mars 2014. Cette nouvelle communauté d'agglomération regroupera les 20 communes de Lannion Trégor Agglomération, les 8 communes de la Communauté de communes de Beg Ar Chr'a et la commune de Perros Guirec, soit 29 communes avec un objectif commun : conforter notre tissu économique et renforcer l'attractivité de notre territoire.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne rentrée 2013.

Votre Maire
Pierrick Rousselot

Dernière rentrée de la mandature

Après un bel été, il a fallu reprendre le collier. Nous espérons que la reprise s'est faite au mieux pour chacun. Pourtant, cette année encore notre horizon ne s'est pas éclairci, tant au niveau des perspectives économiques de la région que de l'évolution des finances de nos entités territoriales dans un environnement international des plus sombres.

Comme chaque année, cette rentrée est le moment privilégié après la pause des vacances, pour faire le point.

En préambule, rendons hommage à Mr Albert JACQUARD décédé récemment, dont notre école porte le nom.

RENTREE ET RYTHMES SCOLAIRES

La rentrée scolaire s'est bien déroulée sans problème particulier avec maintien des effectifs. Le passage aux nouveaux rythmes scolaires ne se fera qu'à la rentrée de 2014. Cette réforme pose plus de problèmes d'organisation et de budget aux petites communes comme la nôtre par rapport à des villes comme Lannion qui disposent déjà des structures et du personnel pour encadrer les nouvelles activités périscolaires. Nous avons encore un an pour réfléchir à la meilleure façon d'organiser ces activités. L'union faisant la force, il serait certainement intéressant de se concerter, voire de s'associer, avec les communes environnantes pour essayer de minimiser la charge sur le budget communal.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNE

En fin de mandat, nous pouvons faire un bilan rapide de nos réalisations. Le PLU a été validé en 2010 et aucun projet de lotissement n'a vu le jour ; pourtant le Maire annonçait en 2012, en public, que la commune allait s'en charger. Voilà 2 ans que nous déplorons le manque de projets immobiliers d'envergure sur la commune quand les lotissements poussent comme des champignons dans les communes environnantes (voir à titre d'exemple Kermaria Sulard pour laquelle J Le Jeune, président de LTA, souligne

« le dynamisme de cette commune de 1000 habitants »). Pourtant du sang neuf est impératif pour le maintien, voire la croissance des effectifs de l'école. De nouveaux foyers fiscaux sont toujours les bienvenus pour améliorer les revenus de la commune permettant de ce fait d'investir pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens tout en maintenant le taux d'imposition à un niveau raisonnable quand il explose au niveau national.

Autres projets non développés : la rénovation de l'espace près de la Mairie, mise aux normes de notre mairie.

Le bilan de la mandature actuelle se réduit au nouveau cimetière (nous devons être une des seules communes du département à avoir la gestion de 3 cimetières). C'est un peu court !

Sur le développement de notre commune, le Maire a raison d'indiquer une gestion en « père de famille » mais ceci n'exclut pas un esprit constructif nécessaire à la mise en oeuvre du développement de notre commune .

REFORME TERRITORIALE :

Le nouveau périmètre de la communauté d'agglomération sera effectif dès le 1^{er} janvier 2014. Nous espérons que ce renforcement du poids de l'agglomération donnera une nouvelle impulsion au développement du Trégor qui en a bien besoin en ce moment, mais aussi et surtout que notre commune saura y jouer un rôle important et actif essentiel à son développement. Cette réforme territoriale doit être l'occasion de fédérer encore plus les communes.

N'hésitez pas à contacter nos représentants communication :

Yves Le Damany, tél : 06 46 72 33 17
@mail : yves.ledamany@sfr.fr

Pierre Coatanéa, tél : 02 96 23 31 81
@mail : pierre.coatanea@wanadoo.fr

Venez poursuivre le débat sur notre blog à l'adresse suivante :

<http://blog.saint-quay-perros-durablement.com>

L'urbanisme est en perpétuelle évolution. Les lois et les règlements se multiplient et si le contexte a évolué il faut de plus en plus prendre en compte dans nos documents d'urbanismes (PLU : Plan Local d'Urbanisme – SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale) les politiques publiques en matière d'aménagement et d'urbanisme (exemple la création des éco-quartiers) mais aussi d'environnement comme l'application de la Réglementation Thermique 2012 : RT 2012 depuis le 1^{er} janvier 2013, mais aussi la mise en place d'un plan climat-énergie au niveau des territoires qui découle des lois Grenelle 1 et 2 et qui a pour objectif principal la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Au niveau local le SCOT de Lannion Trégor Agglomération a été validé. Les communes ont 3 ans pour intégrer dans le cadre d'une révision de leurs PLU les prescriptions édictées dans ce document.

Devant certaines difficultés dans l'application de notre PLU comme par exemple la limitation des surfaces en extension, nous avons entrepris au mois de juin une révision simplifiée de notre plan local d'urbanisme.

Celui-ci intègre désormais une nouvelle notion de surface : la surface de plancher.

La surface de plancher :

Définition :

« la surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades ».

Jusqu'au 1^{er} janvier 2012 le code de l'urbanisme faisait référence dans le calcul des surfaces de planchers à la notion de Surface Hors d'Oeuvre Brut (SHOB) qui était la surface de dalle (et qui intégrait l'épaisseur des murs périphériques) et la Surface Hors d'Oeuvre Net (SHON) qui était la surface de plancher restante après avoir déduit les trémis et les surfaces d'une hauteur sous-plafond inférieure à 1,80m.

Désormais **la nouvelle surface de plancher se calcule depuis le nu intérieur des murs finis**. Ce mode de calcul a pour conséquence de ne plus pénaliser la construction du fait des règles d'isolation de plus en plus exigeantes.

Cette nouvelle surface de plancher ne s'applique que pour des locaux clos et couverts.

Ne sont pas constitutifs de surface de plancher les terrasses, les auvents, les perrons, les espaces partiellement clos

ou partiellement couverts, les carports, les abris de voitures... Ces espaces constituent une emprise au sol. Ils sont soumis en fonction de leur surface à déclaration préalable (DP) ou à permis de construire (PC).

Suppression de la règle des 30%

Notre Plu permettait les extensions des constructions principales à condition de ne pas dépasser 30% de l'emprise (la projection verticale de la construction au sol) du bâtiment principal.

Cette règle est supprimée. C'est la valeur du COS (Coefficient d'Occupation du Sol), dans les zones où celui-ci est appliqué, qui fait effet de limite.

Surface des annexes

Rappel :

Le règlement autorise une seule annexe détachée de la construction principale. La hauteur totale des annexes ou des espaces constitutifs d'une emprise au sol est limitée à 3,00 m.

- > pour les zones UA, UC et 1AU la surface de plancher (abri de jardin) où l'emprise au sol autorisée est de 40m².
- > pour les zones A et N, la surface au sol ou l'emprise au sol ne doit pas excéder 50 m² ou 50% de la surface de plancher du bâtiment principal.

Prise en compte de la RT 2012 dans la construction.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les nouveaux bâtiments ou leurs parties nouvelles, sont soumis à un ensemble d'exigences de performance énergétique au titre de la réglementation thermique 2012.

Afin de contrôler la prise en compte de

ces nouvelles exigences, la RT 2012 impose au maître d'ouvrage de faire réaliser deux attestations.

1- Attestation de prise en compte de la RT 2012 :

Cette attestation référencée sous le sigle « PCMI 14-1 » est à fournir obligatoirement au dépôt de la demande de permis de construire. Elle permet au maître d'ouvrage (le pétitionnaire) de justifier de la prise en compte des exigences thermiques lors de la construction du projet (exemple : emploi de certains types d'isolant, choix dans l'utilisation de dispositif de production d'énergie).

2 - Attestation certifiant la prise en compte de la RT 2012 :

Cette dernière attestation, idéalement transmise en même temps que la déclaration attestant l'achèvement des travaux, a pour objectif de certifier la conformité des travaux au regard des exigences de la RT 2012 (article R. 462-4-1 du code de l'urbanisme et l'article R.111- 20-3 du code de la construction et de l'habitation).

Elle repose sur la réalisation par un bureau d'étude d'une étude thermique et d'un contrôle visuel sur place (analyse de déperdition de chaleur, tests acoustiques, etc...).

La RT 2012 s'applique même lorsque les travaux sont soumis à déclaration préalable. Cependant, les attestations de prise en compte de la réglementation n'ont pas à être transmises ni au dépôt du dossier ni à l'achèvement des travaux.

Gérard DAUVERGNE

Inventaire des zones humides et des cours d'eau sur la commune de Saint Quay Perros

Un inventaire des zones humides et des cours d'eau a été réalisé sur le territoire de la commune par les techniciens du Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers durant le mois de juillet 2013.

Cet inventaire a pour objectifs :

- d'identifier les zones humides afin de garantir leur préservation en application des orientations du SDAGE Loire Bretagne (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).
- répondre à la demande du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Argoat Trégor Goëlo,
- de permettre une identification officielle des zones humides et des cours d'eau permettant de mieux respecter la réglementation en vigueur (interdit de les remblayer, de les drainer ou de les imperméabiliser),
- de réaliser un diagnostic des zones humides afin d'établir un programme de travaux de restauration ainsi que des mesures d'aides à la gestion.

Les zones humides fonctionnelles et entretenues participent au stockage de l'eau ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Guindy.

Cet inventaire a identifié 50 ha de zones humides sur la commune, ce qui représente un peu plus de 11% de la surface de notre territoire, classé en 6 catégories, dont 36 ha de boisements, 9.4 ha de prairies, 1.4 ha de cultures, 1.2 ha de jardin, 2 ha de friche et 0.2 ha de résineux.

Ce travail d'inventaire est réalisé en concertation avec les

exploitants agricoles de la commune qui valideront la cartographie après les éventuelles remarques et demandes de « retour terrain » pour examiner les zones de doutes ou d'interrogation.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique se déroulera du 21 octobre au 21 novembre 2013 inclus à la mairie de Saint Quay-Perros.

La carte est consultable pendant les heures ouvrables de la mairie durant ce mois. Un cahier de doléances sera mis à disposition, afin de recueillir les remarques des exploitants agricoles, propriétaires et habitants de la commune. Ces remarques seront étudiées par le Syndicat afin de donner une réponse sur cet inventaire.

Après la prise en compte des éventuelles remarques et la validation du Syndicat, le conseil municipal validera, lors d'un conseil municipal, la nouvelle carte des zones humides de notre commune.

Ce document devra être intégré à notre PLU lors de sa prochaine révision. Il prendra effet à ce moment-là.

Gérard Dauvergne

La vie du relais paroissial

Que s'est-il passé cet été dans notre relais ? Le pardon de Saint-Méen le 20 mai et celui de Saint-Quay le 21 juillet y ont encore été les principaux événements et ont permis aux participants de se réunir dans notre belle chapelle de Saint-Méen et notre non moins belle église de Saint-Quay sous le regard aimant de Dieu qui nous demande, à notre tour, de nous aimer et nous incite à nous pardonner les uns les autres en ces jours de pardon, à dire du bien autour de nous, à changer notre regard sur nos voisins, notamment ceux avec qui nous avons des relations difficiles, à rechercher et favoriser la paix et la justice.

Tout cela exige certes des efforts. Tout changement en demande. Un journaliste posait un jour la question suivante à Mère Térésa : « Que faut-il changer dans l'Eglise ? » Sa réponse ne porta pas du tout sur l'organisation de cette vieille institution qu'est l'Eglise. Elle fut tout simplement : « Vous et moi ». En prolongement de cette idée, le Père Claverie, ancien évêque d'Oran, mort assassiné, affirmait : « Je ne possède pas la vérité ; j'ai besoin de la vérité des autres, une vérité qui s'enrichit de la rencontre avec celui qui croit autrement ». Vaste programme pour chacun!

Dates ou événements à retenir

- > **Messes à Saint-Quay-Perros** : le premier samedi du mois à 18h.
- > **Toussaint** :
 - célébration le vendredi 1^{er} novembre à Perros-Guirec à 10h30
 - cérémonie pour les défunts le samedi 2 novembre à Saint-Quay à 18h.
- > **Temps fort** : à Perros-Guirec le dimanche 1^{er} décembre à 10h sur le thème de l'Avent, période qui nous prépare à Noël.
- > **Noël** :
 - Mardi 24 décembre : veillées à 18h à Louanec et à 20h30 à Perros-Guirec.
 - Mercredi 25 décembre : messes à 10h30 à Perros-Guirec et à Coatréven

Renseignements

Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64) ou le site internet de la paroisse à l'adresse suivante :
<http://perros-guirec.catholique.fr/>

LA RENTREE SCOLAIRE

Mardi 3 septembre, l'école A. JACQUARD a ouvert ses portes après deux mois de vacances ensoleillées. L'équipe pédagogique, le Maire Pierrick ROUSSELOT et l'Adjoint aux affaires scolaires Roland GELGON ont accueilli des enfants souriants aux visages bien dorés par les bienfaits du soleil estival et pour la plupart d'entre eux ravis de retrouver les copains.

A l'école maternelle comme à l'école élémentaire, l'encadrement (enseignantes et personnel de service) reste le même et le rythme scolaire est reconduit (semaines de 4 jours).

A l'école maternelle

54 élèves - 2 classes - 2 enseignantes- 3 ATSEM

- **Classe de petite section** : 22 élèves (PS1 : 8 + PS2 : 14)
Christine OLIVIER, Directrice, prend en charge les petites sections.
Elle est assistée par Claudine RIELLAND, ATSEM.
- **Classe de moyenne et grande sections** : 32 élèves (MS : 19 + GS : 13)
Florence LE MAOUT, secondée par Valérie LE GROSSEC, a la charge des enfants de moyenne et grande sections.
- Martine LEGRAND, 3^e ATSEM, répond aux besoins dans les moments sensibles de l'emploi du temps construit par la directrice : elle assure, seconde, complète.....

A l'école élémentaire

75 élèves - 3 classes - 3 enseignantes

- > Christelle GUEGAN, Directrice :
CP/CE1 : 22 élèves (15 CP + 7 CE1)
- > Annie GORRY : CE1/CE2 - 23 élèves
(6 CE1 + 17 CE2)
- > Laurence LAGIER : CM1/CM2 -
30 élèves (14 CM1 + 16 CM2)

A partir du mois d'octobre, dans le cadre d'un contrat aidé, une aide de 20h / semaine sera apportée à la direction de l'école élémentaire pour toute l'année scolaire.

Les horaires de l'école :

Matin : 8h45 à 11h45

Après-midi : 13h30 à 16h30

L'accueil commence 10mn avant

l'heure officielle des cours

(matin : 8h35 / après-midi : 13h20).

Conformément aux directives ministérielles, un accompagnement de soutien est reconduit entre 11h45 et 12h15 dans les deux écoles.

A l'école élémentaire, l'aide aux devoirs fonctionne de 17h à 18h et est

surveillée par Mme GORRY (financement assuré par la commune).

Services municipaux

Aucun changement au niveau des services municipaux :

- **GARDERIE** de 7h30 à 8h35 assurée par Valérie LE GROSSEC.
- **SURVEILLANCE COUR ET CANTINE** de 11h45 à 13h20 par le personnel communal.

• **A LA CUISINE**, Jean-François COZIAN prépare le déjeuner pour 100 enfants.

• **GOUTER et GARDERIE** de 16h30 à 18h30 assurés par Annie LE QUERE et Martine LEGRAND.

Une cinquantaine d'enfants goûtent tous les soirs en garderie. Afin d'optimiser l'espace, la terrasse attenante au local a été recouverte, fermée et aménagée pendant les vacances d'été.



Nouveaux rythmes scolaires

Le passage à la semaine de quatre jours et demi sera appliqué à la rentrée 2014. Un groupe d'étude (élus, enseignants et parents) a été créé lors de la commission scolaire du 26 septembre. Il devra soumettre ses propositions à la direction académique des côtes d'Armor pour le 1^{er} décembre.

Les premières sorties pédagogiques à l'école élémentaire :



La ferme pédagogique à Pont Melvez pour les CP et les CE



La classe de voile pour les CM



La bibliothèque

La bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 10h à 12h et tous les vendredis de 16h30 à 18h30. Elle restera ouverte le mercredi matin pendant les vacances de la Toussaint mais sera fermée pendant les vacances de Noël.

Club Lecture :

La prochaine réunion aura lieu le mardi 5 novembre (peut être en librairie, à préciser).

Le livre : Au choix sur le thème de la «correspondance».

De nouveaux achats en lien avec la «Rentrée littéraire» enrichissent les rayons :

- La confrérie des moines volants de M. Ardit
- Lettre à Helga de B. Birgisson
- Le quatrième mur de S. Chalandon
- Canada de R. Ford
- Le marcheur de Fès d'E. Fottorino
- Petites scènes capitales de S. Germain
- La garçonnière d'H. Grémillon
- L'envol du héron de K. Hagen

- Le livre du roi d'A. Indridason
- Les anges meurent de nos blessures de Y. Khadra
- Au revoir là-haut de P. Lemaitre
- Transatlantic de C. Mc Cann
- La nostalgie heureuse d'A. Nothomb
- La grâce des brigands de V. Ovaldé
- L'extraordinaire voyage du fakir de R. Puertolas
- Les évaporés de T. Reverdy
- Un jour par la forêt de M. Sizun
- L'invention de nos vies de K. Tuil

Prix Armorice

Petit rappel pour les lecteurs et lectrices : Des bulletins de vote sont à votre disposition à la bibliothèque. Pensez à voter ; il est important de montrer la

participation de la bibliothèque de St Quay à ce prix.

« Le prix des incorruptibles »

Cette année, la sélection proposée aux élèves de l'école élémentaire Albert JACQUARD est celle du « prix des incorruptibles », majoritairement choisi et exploité par les bibliothèques du Trégor. Les élèves voteront pour leur livre préféré au mois d'avril.



BON À SAVOIR...

MAIRIE : Tel : 02 96 49 80 40 – Fax : 02 96 23 07 03 – e-mail : mairie.saintquayperros@wanadoo.fr
Site Web : mairie-saintquayperros.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- du lundi au vendredi 8H30 à 12H00
13H30 à 17H 30 (sauf mercredi et vendredi)
- le samedi 8H30 à 12H00

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénaïses et les Kénaïses aux heures suivantes, à la Mairie :

- Pierrick ROUSSELOT **Maire**
Samedi de 11H30 à 12H30
Sur rendez-vous en contactant le secrétariat de la Mairie
- Yves DAVOULT **1^{er} Adjoint – Finances & administration générale**
Mardi de 11H à 12 H
- Marie-Paule LE GOFF **2^e Adjoint – Affaires sociales & culturelles**
Lundi de 16H30 à 17H30
- Roland GELGON **3^e Adjoint – Affaires scolaires, sport & vie associative**
Jeudi de 16H45 à 17H30
- Gérard DAUVERGNE **4^e Adjoint – Urbanisme & environnement**
Vendredi de 11H à 12H
- Jean-François ORVEN **5^e adjoint – Travaux**
Vendredi de 10H à 11H

COLLECTES DECHETS MENAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2003.

- **Ordures ménagères et Collectes sélectives** : alternativement, tous les mardis
 - **Encombrants et ferrailles : janvier 2014** (dans la limite de 2m³ par foyer et à déposer sur la voie publique). Inscription directement auprès de Lannion Trégor Agglomération - N° Vert : 08000 22 300
- ATTENTION :

Il est indispensable de nettoyer et désinfecter régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un tri sélectif de ses déchets.

DECHETTERIE DU FAOU

Tél : 02 96 48 02 91 - ouvertures du lundi au vendredi (8h30-12h15 et 14h-18h30)

Le samedi de 8h30-12h15 et de 14h-19h et le dimanche de 10h-12h

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS (**Transport à assurer par vos soins**).

Après un tri attentif, allez y déposer l'essentiel de vos déchets non ménagers.

Déchets acceptés : Ferrailles - verres - petits encombrants - papiers - cartons - pneus - huiles - piles - déchets végétaux - tontes de pelouses - PVC - médicaments - radios - seringues - batteries

CABINET GROUPE MEDICAL "MEDIPLURIEL" à Kertanguy

4 médecins généralistes – Masseurs-Kinésithérapeutes – Diététicienne – Psychologue – Orthoptiste – Sophrologue – Ostéopathe – 2 Orthophonistes - 2 Infirmières - Podologue – Thérapeute familiale.

• **Standard médical** : 02 96 49 10 10 • Paramédical : 02 96 49 10 00 • Fax : 02 96 23 11 90

7H45-12H et 14H-19H (du lundi au vendredi) – 7H45 à 12H le samedi

RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant 16 ans en :

Janvier, février, mars doivent être recensés **en avril** - Avril, mai, juin **en juillet**

Juillet, août, septembre **en octobre** - Octobre, novembre, décembre **en janvier**

Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille ou de la Carte Nationale d'Identité.

SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Les réservations pour la Salle d'Animation Communale sont effectuées auprès de **Monsieur Xavier Le Bris**,

Responsable des Installations. Tel : 02.96.91.22.00

Des permanences ont lieu aux heures suivantes, à la salle d'Animation, afin de signer les contrats.

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16 heures à 17 heures

- samedi : 11 heures à 12 heures.

* La «Salle Bleue» est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

Réservation auprès du responsable.

CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

Ouest France Christian PIGNY 02 96 23 09 61 – cpigny@orange.fr

Télégramme Jean-Jacques BERTHOU 02 96 91 03 37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr

Le Trégor Lise MUZELLEC 02 96 23 49 49 – lise.tregor@wanadoo.fr

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Ouverture de la bibliothèque le mercredi de 10H à 12H et le vendredi de 16h30 à 18h30. Ouverte uniquement le mercredi matin pendant les vacances de la TOUSSAIN T (10h/12h). Fermée pendant les vacances de NOEL.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR :

A compter du 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie de territoire individuelles et collectives pour les mineurs français sont supprimées.

CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénaçais que toute construction neuve ou réalisation de travaux, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

CABINET D'INFIRMIERES

Mmes Kérambrun et Hascoet – 41 Résidence de Kertanguy – Tel : 02 96 23 25 37 – Soins à domicile.

CAUE22 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) : la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, Boulevard Louis Guilloux, tous les jeudis, de 9h à 12h et de 14h à 16h. Tel.02 96 46 69 80.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

- **Activité « espace – jeux »** : Pour les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs assistantes maternelles, des parents ou des grands-parents, le vendredi 25 octobre, dans une salle de l'ancienne école maternelle. (La suite du planning 2013 sera transmise aux assistantes maternelles par mail).
- **Baby-gym** : Atelier de motricité pour les moins de trois ans à la salle des sports de LOUANNEC.
Deux groupes : de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30 ; inscription sur place ou auprès de Mme PRIGENT
- **La ludothèque** : Chaque mercredi à LOUANNEC **de 10h à 12h** dans la salle « verte », située derrière la mairie (Fermée pendant les vacances). Adhésion : 20€ par an.
- **Eveil musical à St QUAY-PERROS** : Le vendredi 22 novembre à 9h30 ou à 11h30, séquence d'environ 30 minutes. (Animation réservée aux assistantes maternelles de St Quay-Perros et de Louannec). S'inscrire auprès de Jacqueline PRIGENT.

Renseignements administratifs :

Jacqueline PRIGENT au 06 70 37 64 67 ou au CIPE.rpam@laposte.net

Permanences administratives le vendredi 25 octobre de 13h30 à 16h30 dans le local des espaces-jeux.

EMMAUS La communauté Emmaüs a ouvert une antenne à Ploulec'h, 7 route de Morlaix depuis le 3 mai 2008.

Compte rendu du Conseil municipal du 21 juin 2013 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Marie-Paule LE GOFF, Roland GELGON, Gérard DAUVERGNE, Jean François ORVEN, Adjoint, Josiane REGUER, Gilbert LINTANF, Annie CROLET, Jean Jacques RIVIER, Gérard ALLAIN, Agnès TOULLIC, Yves LE DAMANY, Dominique LECOMTE et Pierre COATANEA, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Brigitte GLACET (procuration à Agnès TOULLIC) et Michèle SAPANEL (procuration à Yves LE DAMANY).

Secrétaire de séance : Jean François ORVEN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2013

2 – Dossiers communautaires

3 – Rapports des commissions communales (finances, travaux, urbanisme)

4 – Point sur la RD 788

5 – Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29 mars 2013 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Dossiers communautaires :

A – Avis du Conseil municipal sur le projet de statuts de Lannion-Trégor Communauté au 1er janvier 2014 portant sur le nom de la nouvelle communauté et la localisation de son siège social et sur les compétences :

Après avoir pris connaissance des documents transmis par Lannion-Trégor Agglomération, le Conseil municipal, unanime, vote la délibération suivante :

VU la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2010 portant extension des compétences de Lannion-Trégor Agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 mai 2009 portant extension des compétences de la communauté de communes de Beg Ar C'hra ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2011 portant Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012 portant fixation du périmètre de la Communauté d'agglomération issue de la fusion de Lannion-Trégor Agglomération (y compris, intégration de Perros-Guirec) et de la Communauté de communes de Beg Ar c'hra ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 mai 2013 portant fusion de Lannion-Trégor Agglomération et de la Communauté de communes de Beg Ar C'hra avec intégration de la commune de Perros-Guirec précisant les éléments suivants :

article 1 : la nouvelle communauté d'agglomération est dénommée LANNION-TREGOR COMMUNAUTE,

article 2 : le siège social de la communauté d'agglomération LANNION-TREGOR COMMUNAUTE est fixé à LANNION, 1 rue Monge, une annexe au siège social est fixée à PLOUARET, rue Louis Prigent ;

VU les délibérations des Conseils communautaires de Lannion-Trégor Agglomération en date du 21 mai 2013 et de Beg Ar C'hra Communauté en date du 29 mai 2013 approuvant le projet de statuts

de Lannion-Trégor Communauté ;

VU le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Lannion en date du 28 mai 2013 sollicitant l'avis des communes sur les statuts de LANNION-TREGOR COMMUNAUTE :

l'article 1 à l'article 8 relatif au nom, au siège, à la durée, compétences,

l'article 9 relatif à la composition du conseil ;

CONSIDERANT que cette fusion, avec l'intégration de Perros-Guirec, porte en elle des ambitions fortes. Elle traduit la volonté de créer un espace pertinent et cohérent, proche des besoins du territoire et de ses habitants, tels qu'ils ont été définis dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Cette évolution de périmètre illustre aussi la volonté des communes membres de se doter d'un outil permettant de développer la coopération intercommunale dans le respect de l'autonomie des communes ;

CONSIDERANT l'ensemble des réunions de travail relatives au projet de rapprochement des communautés : « Construire ensemble notre Territoire pour un Trégor fort et solidaire » et ayant abouti à la réalisation des documents :

- Projet des statuts et, en particulier, le volet « compétences » (article 6),
- Projet de règlement intérieur,
- Projet de charte de fonctionnement,
- Projet de territoire,
- Etude financière et fiscale ;

CONSIDERANT que l'ensemble des conseillers municipaux des communes de Lannion-Trégor Agglomération, de Perros-Guirec et de Beg Ar C'hra Communauté ont été destinataires du projet de statuts de la nouvelle communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT que ce projet de statuts a été présenté et validé en Comité de pilotage (instance réunissant l'ensemble des Maires et les Membres des Bureaux exécutifs des deux Communautés) le 7 mai 2013 ;

CONSIDERANT le projet de statuts proposé portant sur : le nom de la nouvelle communauté et la localisation de son siège social, les compétences, la composition du conseil communautaire (article 9 faisant l'objet d'une délibération à part) ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER les statuts de l'article 1 à l'article 8 : nom, siège et compétences de la nouvelle communauté d'agglomération qui prend la dénomination de « Lannion-Trégor Communauté » tels que présentés en annexe de la délibération.

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

B – Délibération portant accord amiable sur la composition du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des Conseils municipaux et à compter du renouvellement général des Conseil municipaux.

Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques à formuler sur ce projet.

Pierre COATANEA estime que le mode d'attribution du nombre de délégués n'est pas très clair. Il ne voit pas quels sont les critères retenus.

Yves LE DAMANY constate que dans la proposition faite ici, les communes n'auront plus de suppléant et que certaines d'entre elles n'auront plus qu'un seul siège. Il estime qu'un seul délégué aura beaucoup de difficultés à assister à toutes les réunions fixées à la communauté. Il demande si cette situation est définitive ou bien si elle évoluera en fonction des recensements de population effectués

dans les années à venir avec pour effet de modifier le nombre de délégués. Il cite en exemple Saint Quay-Perros qui a deux délégués pour 1461 habitants et Trédrez qui n'a plus qu'un seul délégué pour 1460 habitants.

Il indique que ce point n'est pas abordé dans le projet de statuts. Il déclare également ne pas être opposé à baisser le nombre de délégués à 65 membres mais il estime qu'il faudrait prévoir des délégués suppléants afin de permettre aux communes et notamment les plus petites, d'être « présentes » au plus grand nombre de réunions possibles. Il estime donc nécessaire de revoir le mode de fonctionnement des instances communautaires notamment en ce qui concerne les possibilités données aux élus pour intervenir en commissions ou réunions de travail.

Le Maire pense que la situation est définitive puisque toutes ses dispositions sont issues d'un texte de loi. Il est bien conscient que le problème de représentation se situe au niveau des communes dont la population est supérieure à 1000 habitants et qui se sont vus attribués qu'un seul délégué titulaire et pas de suppléant. Des démarches sont cependant entreprises pour trouver une solution à cette situation.

Il fait cependant remarquer que les dossiers sont étudiés à plusieurs niveaux à la communauté d'agglomération notamment au moment des réunions du Bureau communautaire. C'est beaucoup de travail et de temps passé mais tous les dossiers déposés sont examinés.

Comme toutes les communes du périmètre communautaire, il faut donc aujourd'hui se prononcer sur le texte d'une délibération concordante.

Jean Jacques RIVIER, délégué communautaire, estime que le nombre de délégués baisse dans des proportions très importantes puisque l'on passera de 116 délégués (titulaires et suppléants) aujourd'hui à 65 délégués pour la future communauté.

Roland GELGON précise que l'objectif avancé par les instances communautaires est que les élus municipaux puissent être intégrés dans les commissions et ainsi donner leur avis sur les dossiers mis à l'étude.

Yves LE DAMANY évoque l'article 5 des statuts où il est écrit que le conseil communautaire peut porter le nombre de vice-présidents à 30% du nombre de sièges, nombre plafonné à 15 alors que le projet de réforme territoriale indique que le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total de l'assemblée sans pouvoir excéder le nombre de 15. Il demande quel est l'intérêt de cette disposition.

Le Maire répond que cela ne le choque pas car tout dépendra du volume de dossiers à traiter et ils sont nombreux et importants. Il faudra bien qu'il y ait des personnes, en nombre suffisant, pour s'en charger.

Le Maire propose de passer au vote et la délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

Vu la Loi n° 201061563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales;

Vu la Loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

Vu la Loi du 17 avril 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral du 17 avril 2013;

VU le code général des collectivités territoriales dont les articles L. 5211-6 et L.5211-6-1 ;

VU le décret n° 2012-1479 du 27 décembre 2012 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 mai 2013 portant fusion de Lannion-Trégor Agglomération et de la Communauté de communes de Beg Ar C'hra avec intégration de la commune de Perros-Guirec ;

VU les délibérations des Conseils communautaires de Lannion-Trégor Agglomération en date du 21 mai 2013 et de Beg Ar C'hra Communauté en date du 29 mai 2013 proposant un accord sur la composition du conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté (article 9 du projet de statuts de la nouvelle communauté d'agglomération) ;

VU le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Lannion en date du 28 mai 2013 sollicitant l'avis des communes sur les statuts de LANNION-TREGOR COMMUNAUTE :

l'article 1 à l'article 8 relatif au nom, au siège, à la durée, compétences,

l'article 9 relatif à la composition du conseil ;

CONSIDERANT la possibilité offerte par la loi de convenir d'un accord local sur la répartition des sièges au sein de la future communauté d'agglomération « Lannion-Trégor Communauté », notamment en tenant compte de la population ;

CONSIDERANT la nécessité pour les communes de Lannion-Trégor Communauté de délibérer sur la nouvelle répartition des sièges des délégués communautaires avant le 31 août 2013 ;

CONSIDERANT que le nombre et la répartition des sièges à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux et à compter du renouvellement général des conseils municipaux ont été validés en Comité de pilotage (instance réunissant l'ensemble des Maires et les Membres des Bureaux exécutifs des deux Communautés) le 7 mai 2013 ;

Le Conseil municipal, unanime, décide :

D'APPROUVER à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux, que l'organe délibérant de l'EPCI issu de la fusion est installé au 1er janvier 2014.

Suivant la loi du 16/12/2010 (article L5211-6-1), la répartition des délégués tient compte de la population municipale de chaque commune.

Toutefois, chaque commune dispose d'au moins deux sièges.

Aucune commune ne peut disposer seule de la moitié des sièges.

Chaque commune désigne autant de suppléants que de titulaires appelés à siéger au Conseil de Communauté avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires qu'ils remplacent.

Sur la base des populations municipales légales au 1er janvier 2013 de l'INSEE, populations de références telles que notifiées, les 81 sièges de délégués titulaires et les 81 sièges de délégués suppléants sont répartis de façon suivante :

Communes	Titulaires	Suppléants	Communes	Titulaires	Suppléants
Kermaria-Sulard	2	2	Plouzélambre	2	2
Lannion	16	16	Plufur	2	2
Lanvellec	2	2	Rospez	2	2
Loguivy-Plougras	2	2	Saint-Michel-en-Grève	2	2
Louannec	3	3	Saint-Quay-Perros	2	2
Perros-Guirec	6	6	Trébeurden	3	3
Plestin-les-Grèves	3	3	Trédrez-Locquémeau	2	2
Pleumeur-Bodou	3	3	Tréduder	2	2
Plouaret	2	2	Trégastel	2	2
Ploubezre	3	3	Trégrom	2	2
Plougras	2	2	Tréléver	2	2
Ploulec'h	2	2	Trémel	2	2
Ploumilliau	2	2	Trévou-Tréguignec	2	2
Plounérin	2	2	Vieux-Marché	2	2
Plounévez-Moëdec	2	2			

D'APPROUVER à compter du renouvellement général des conseils municipaux, sur la base d'un accord local, les populations de référence étant les populations municipales légales au 1er janvier 2013 de l'INSEE telles que notifiées, que les 65 sièges des conseillers communautaires sont répartis de façon suivante :

Communes	Nbre de conseillers	Communes	Nbre de conseillers
Kermaria-Sulard	1	Plouzélambre	1
Lannion	16	Plufur	1
Lanvellec	1	Rospéz	2
Loguivy-Plougras	1	Saint-Michel-en-Grève	1
Louannec	3	Saint-Quay-Perros	2
Perros-Guirec	6	Trébeurden	3
Plestin-les-Grèves	3	Trédrez-Locquémeau	1
Pleumeur-Bodou	3	Tréduder	1
Plouaret	2	Trégastel	2
Ploubezre	3	Trégrom	1
Plougras	1	Trélévern	1
Ploulec'h	2	Trémel	1
Ploumilliau	2	Trévou-Tréguignec	1
Plounérin	1	Vieux-Marché	1
Plounévez-Moëdec	1		

En application de l'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes disposant d'un seul conseiller communal disposent en sus d'un suppléant qui peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président de l'établissement public.

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Associé à ce vote unanime, il a été demandé de transmettre la question des suppléants en direction du Bureau communautaire.

Autres points communautaires :

1 - Participations financières de L-T Agglo en 2013

Le Maire liste les aides que la commune de Saint Quay-Perros va recevoir directement ou indirectement de Lannion-Trégor Agglomération : 167200 €uros au titre de la participation aux travaux d'aménagement du rond-point de Saint Méen.

1080 €uros au titre des travaux de sécurité sur la VC n°9 (aménagement du carrefour « Intermarché »).

14738 €uros au titre du FNPIIC. L-T Agglo a changé la clef de répartition en reversant aux communes la part qui lui revenait soit 1/3 du montant attribué par l'Etat.

18223 €uros au titre du Fonds d'Investissement Communautaire. Cette subvention sera demandée pour la réfection de la voirie de la Vieille Côte. Le Maire fait constater que l'aide financière de L-T Agglo est très importante cette année et dit « MERCI » à l'Agglomération.

Pierre COATANEA conteste la présentation faite car il estime que le futur rond-point de Saint Méen, même s'il est situé sur la commune, ne fait pas des Kénaçais les seuls bénéficiaires de cet aménagement. Il y a deux décomptes à faire.

Yves DAVOULT répond que si la majorité des usagers de la RD 788 sont certainement « extérieurs » à la commune, le futur rond-point est bien sur Saint Quay-Perros et L-T Agglo affecte ainsi de l'argent à Saint Quay-Perros.

Le Maire conclut en rappelant qu'il y a deux ou trois ans, cet aménagement était subventionné uniquement par le Conseil général et à hauteur de 30%. C'est tout. Aujourd'hui, le Conseil général continue à participer et L-T Agglo subventionnera également et à hauteur de 40%. C'est très bien ainsi surtout pour notre commune.

2 - Ecole de musique du Trégor :

Le Maire informe l'assemblée qu'un début de réflexion est engagé à L-T Agglo en vue d'une intégration de l'E.M.T. au sein de L-T Agglo. Un état des lieux de l'enseignement musical sur le territoire a été fait car beaucoup de structures existent. Cette réflexion doit être menée à ce niveau et au niveau du futur périmètre communautaire.

Il convient de définir un véritable projet afin de savoir quel statut serait donné à cette école sans en oublier l'aspect financier.

Le Maire conclut en indiquant que l'étude se poursuit et que l'intégration de l'E.M.T. à L-T Agglo n'est pas programmée à ce jour.

3 – Rapports des commissions communales (finances, travaux, urbanisme) :

A – Commission des travaux : rapporteur Jean François ORVEN

Jean François ORVEN, Adjoint chargé des travaux, donne lecture du compte rendu de la commission des travaux qui s'est tenue le 12 juin 2013 :

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Jean François ORVEN, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Roland GELGON, Gérard ALLAIN, Yves LE DAMANY, Pierre COATANEA, Michel CLAVEAU et Jean Pierre REGUER. Absents excusés : Christophe CARMES et Joël LE DROUGMAGUET.

Ordre du Jour :

- Point sur les travaux.
- Questions diverses.

Point sur les travaux réalisés :

• **Reconstruction du mur écroulé rue de l'église :** L'élévation du mur est terminée. Les terres ont été remises en état et un « point à temps » a été réalisé le long du mur.

• **Extension des locaux des Services Techniques.** Un enrobage a été fait le long du nouveau bâtiment après que les travaux de raccordement aux eaux pluviales et les raccordements électriques aient été réalisés par les Services techniques.

• **Piste d'athlétisme :** Un grattage de la surface de la piste a été réalisé par une société extérieure en mars avant la compétition sportive. Le problème des flaques d'eau qui perdurent après chaque pluie en bout de piste sera résolu par 3 ou 4 buses qui seront enterrées sous la pelouse la plus proche afin d'absorber l'eau de pluie jusqu'à infiltration.

• **Travaux de ravalement des peintures sur les façades de la Mairie :** Les travaux ont été réalisés en mai.

• **Zones ←← 30 →→ :** La limitation de la vitesse a été faite par la mise en place des panneaux correspondant à Kertanguy.

• **Points à temps :** Les Services techniques et LTA ont réalisé les points à temps sur les voiries communales pendant 7 jours au lieu de 5 habituellement ceci compte-tenu de l'état de dégradation des voiries au printemps.

Point sur les travaux à réaliser ou en cours :

• **Passage de l'épaveuse dans la commune :** en cours.

• **Projet Voiries 2013 :** Les travaux prévus au budget ont commencés. Pour rappel : → VC9 : sécurisation par la réduction de la vitesse de l'entrée d'Intermarché, du centre médical, du Lidl, de Kertanguy, → trottoir rue de Park Ar C'hra une reprise des travaux pour problème d'eaux pluviales, → regard à poser au début de la rue de Kertanguy devant le n° 2 pour éviter que les eaux de pluie subsistent trop longtemps dans la cuvette due au profil de la voirie.

• **Projet Voirie important en 2013 :** Un Enrobé et la pose de canalisation pour les eaux pluviales rue de la vieille côte seront réalisés. Ceci afin de remédier à l'état de la voirie qui s'est dégradé très rapidement au printemps tout en réalisant un accès plus sécurisant pour les piétons demandé par les kénaçais.

• **Projet de réfection de la voirie de la route de la forge :** compte-tenu des constructions en cours il ne serait pas responsable de faire de l'enrobé sur une rue qui sera soumise dans les prochains mois à des travaux relatifs à des tranchées pour passage des canalisations d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, et de passage de gros camions pour ces construction. En attendant un soin plus important a été apporté sur cette voirie lors des points à temps du mois dernier.

• **Travaux d'égoutage sur la commune :** ERDF a commencé une campagne d'égoutage sur la commune. Après cette campagne, l'envoi des courriers qui a été effectué en fin d'année dernière aux propriétaires concernés, et le passage de l'épaveuse, un nouveau contrôle sera réalisé.

• **Couverture de la terrasse à l'école maternelle :** Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires d'été. Un devis a été accepté. Ceci permettra aux enfants d'être sur cette terrasse même en cas de pluie.

• **Balustrade de la salle communale :** Le changement de toute la balustrade qui est dans un triste état sera effectué en juillet. Un devis a été accepté.

Point sur les travaux à planifier dès que possible :

• **Peintures de signalisation sur les voiries :** Le rafraichissement des

peintures des passages pour piétons et des stops reste à planifier. Il fallait attendre le passage des points à temps, de la balayeuse, des travaux d'enrobage et de sécurisation des voiries afin de faire un état des lieux.

• **Dégradation de l'enduit sur les murs intérieurs de l'Eglise.** Un diagnostic a été réalisé par une société spécialisée notamment pour ce qui concerne les remontées capillaires, et avec le support d'une personne du conseil paroissial. Des travaux seront à programmer en plusieurs étapes.

• **Nouveau cimetière des fontaines :** Une lasure sera passée sur le bardage du bâtiment pour éviter que le bois noircisse trop vite. Une rampe sera installée à chacun des escaliers et des nez de marche seront fixés sur chaque marche. Un ossuaire est à prévoir. En définir l'emplacement. • **Un caveau provisoire est aussi à prévoir.** Il faut contacter le paysagiste qui a réalisé les plantations afin de remplacer les 6 ifs qui sont desséchés.

Questions et points divers :

• **Terrain de football :** A faire rouler avant la reprise des matchs fin août/début septembre.

• **Mur prêt à tomber à l'angle de la place de la Mairie et de la rue de l'église :** Envoyer un courrier au propriétaire afin de faire les travaux nécessaires.

• **Contacteur l'entreprise qui a réalisé des travaux sur le trottoir rue de Park Ar C'hra** sans avoir sécurisé le passage des piétons notamment.

• **Eclairage Public sur domaine privé rue de Park Ar C'hra :** A faire débrancher cet éclairage.

• **Rampe d'accès au cimetière près de l'ancien presbytère :** A entretenir. Nouveau cimetière des fontaines : Une fissure et des suintements apparaissent au niveau du portillon. Il y a une différence de teinte relatif à l'enduit sur le muret longeant le chemin d'accès par la partie basse du cimetière.

Commentaires du Conseil municipal :

Jean François ORVEN apporte une précision au compte rendu à savoir qu'en début de semaine prochaine, une dalle va être construite à côté de l'Agospace afin d'y installer trois jeux pour les enfants.

Jardins fleuris : les membres de la commission communale visiteront les 12 candidats le 26 juin 2013. Le palmarès devra être adressé au Pays touristique pour le 28 juin 2013.

Le Maire indique qu'il est toujours agréable de contempler des jardins et des maisons fleuris.

C'est important aussi pour le tourisme. Il indique que la commune s'oriente de plus en plus à ne planter que du « persistant ».

Emplois d'été pour les jeunes : Yves LE DAMANY demande des informations à ce sujet.

Yves DAVOULT rappelle la procédure : Il est demandé aux employés du service des espaces verts d'indiquer leurs besoins car les « emplois d'été » ne sont affectés qu'à ce service. Ces besoins tiennent compte du volume de travail à effectuer et du planning des congés d'été.

Ensuite, le nombre de postes et les périodes sont précisés. Cette année, il y a six postes par périodes de 15 jours. 5 postes sont pourvus, le 6ème, sur août/septembre ne l'est pas encore. Il n'y a qu'un seul « emploi d'été » par période de travail.

L'âge est un critère de recrutement (tout d'abord 18 ans puis, plus jeune). Deux années maximum sont accordées à une même personne.

B – Commission des Finances du 18 juin 2013

Yves DAVOULT, Adjoint chargé des Finances fait le compte rendu des points abordés en commission

1 – Subventions 2013 aux associations extérieures :

Les demandes suivantes sont retenues par les membres de la commission :

CAUE	152.30 €	Comice Agricole Cantonal	300 €
Chambre Métiers	200.00 €	Prévention routière	70 €
Protection civile	76.15 €	Skol Diwan Lannion	50 €
AC Trégor	70 €	CFA bâtiment	45 €
Club Handisports	70 €	Provision voyages scolaires	1500 €

Le Conseil municipal, unanime, vote ces subventions.

2 - Demande de Fonds de Concours en Investissement auprès de Lannion-Trégor Agglomération

Yves DAVOULT explique les modalités de répartition du Fonds de Concours en Investissement (enveloppes principale et complémentaire) de Lannion Trégor Agglomération. Il explique que la commune peut bénéficier de L-T Agglomération d'une subvention d'investissement liée à un projet bien déterminé et il est proposé de déposer un dossier relatif aux travaux neufs de réfection de la VC n° 6 – Rue de la Vieille Côte.

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux neufs de voirie concernant la réfection de la VC n°6 – rue de la Vieille Côte.

- approuve le montant des travaux pour 82 277.80 € HT soit 98 404.25 € TTC

- approuve le plan de financement suivant :

Dépenses TTC : 98 404.25 €

Recettes : F.C.I. communautaire pour 18 223 € + autofinancement pour 80181.25 €.

- sollicite l'aide financière de Lannion-Trégor Agglomération au titre du Fonds de Concours en Investissement.

- autorise le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents liés à ce dossier.

3 – Personnel communal – création de deux postes :

Dans le cadre de leur déroulement carrière, trois agents communaux peuvent prétendre à un avancement de grade. La commission administrative paritaire du Centre de gestion des Côtes d'Armor a émis un avis favorable en date du 25 mars 2013. Il est proposé de procéder à la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal et d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^e Classe. Le premier poste d'Agent de Maîtrise Principal, actuellement vacant, sera également pourvu.

Le Conseil municipal, unanime, vote ces créations de poste. Le tableau des effectifs du personnel communal sera ainsi modifié, avec effet au 1^{er} janvier 2013.

4 – Personnel communal – régime indemnitaire (I.E.M.P.) :

Suivant les dispositions réglementaires, le montant de référence est porté à 1204 € pour la filière administrative et à 1153 € pour la filière technique. Il est proposé d'adopter ces montants.

Le Conseil municipal, unanime, émet un avis favorable à ces propositions.

5 – Indemnité de fonction du Maire :

Le Maire explique à l'assemblée que l'article 18 de la loi n° 2012-1404 de financement de la Sécurité sociale pour 2013 a modifié la couverture sociale des élus locaux et de ce fait, l'assujettissement des indemnités de fonction aux cotisations sociales de droit commun. Auparavant, seuls les élus locaux ayant cessé leur activité professionnelle cotisaient à l'URSSAF, désormais les indemnités des élus à la retraite ou poursuivant leur activité professionnelle seront soumises dès qu'elles dépasseront un seuil.

Le décret n° 2013-362 du 26/04/2013 paru au Journal Officiel du 28/04/2013 fixe le montant de ce seuil à 50% du plafond de la sécurité sociale soit 1543 € et ce à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ceci aurait pour incidence une augmentation de 7,6% des cotisations salariales et de 30,3% des cotisations patronales, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 (soit 6000 € pour l'année 2013 en cotisation patronale).

Compte tenu de ces éléments et afin de ne pas créer une charge financière supplémentaire pour le budget communal, le Maire propose à l'assemblée de voter une baisse de son indemnité de fonction de 43% à 40.50 % de l'indice 1015 (3801.46 €).

Yves LE DAMANY déclare que les citoyens sont soumis à un effort sur leurs diverses contributions sociales et que l'Etat, au travers de ce décret, demande une solidarité des élus de manière générale. Le Maire en tant que premier citoyen ainsi que les membres du Conseil municipal doivent accepter cet effort. Quelle sera la réaction des Kénaçais en apprenant que leur élu échappe à cet effort de solidarité. Certes ceci a un impact sur les finances communales mais par ailleurs, nos impôts financent le FNPIIC que nous intégrons dans nos moyens financiers.

Il conclut en indiquant que les députés votent certaines règles qu'ils n'appliquent pas à eux-mêmes ; évitons d'en faire autant.

Par ailleurs, Dominique LECOMTE propose que la mesure à prendre soit rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Maire répond que ce qui est important, c'est que cette baisse de l'indemnité permet de ne pas alourdir la charge financière pour la commune et ce à hauteur de 6000 euros. Ceci n'est pas négligeable. Il tient à souligner par ailleurs que les élus prennent en charge sur leurs indemnités de fonction tous les frais liés à l'exercice de leurs mandats. Il n'y a pas une seule note de frais imputée à la collectivité. Ceci est valable pour ce qui concerne la commune mais aussi pour les autres instances où ils siègent comme à la communauté d'agglomération ou encore au Pays Touristique dont il en est le Président et où il exerce cette fonction bénévolement. Il n'est pas opposé à appliquer un effet rétroactif et il se renseignera pour savoir si cela est possible.

Yves DAVOULT remarque qu'Yves LE DAMANY a sa vision des choses. En tant qu'Adjoint chargé des finances, Yves DAVOULT tient à ce que les dépenses de la commune soient les moins importantes et une économie de 6000 euros va en ce sens. Dire qu'il faut être « solidaire », cela fait bien dans la presse mais nous, élus, nous défendons les intérêts de la commune.

Yves LE DAMANY trouve cette remarque inacceptable.

Yves DAVOULT réaffirme ses dires.

Le Maire propose de procéder au vote auquel il s'abstiendra de participer. La proposition est adoptée par 12 voix POUR (groupe majoritaire) et 4 abstentions (groupe de l'opposition).

6 - Convention d'adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion 22 :

Le Centre de gestion 22 avait procédé à une refonte générale des conventions concernant la rénovation des collectivités affiliées aux missions optionnelles du CdG22 et le Conseil municipal avait approuvé ces nouvelles dispositions. Aujourd'hui, la loi du 12 mars 2012 est venue modifier l'environnement législatif des missions du CdG22 conduisant ce dernier à actualiser ses conventions.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les termes de la convention relative aux missions supplémentaires à caractère facultatif du CdG22 et d'autoriser le Maire à signer, au nom de la commune, la dite convention.

Avis favorable et unanime du Conseil municipal.

7 - rénovation EP Foyers C061 (Résidence du Vallon) et B041 (Rue de la Vieille Côte)

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet d'éclairage public concernant la rénovation des foyers C061 (Résidence du Vallon) et B041 (Rue de la Vieille Côte) présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1400 euros TTC (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

La commune de Saint Quay-Perros ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 50% calculée sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement.

Avis favorable et unanime du Conseil municipal.

Afin de financer cet investissement au budget communal 2013, Yves DAVOULT propose de voter une décision modificative du budget à hauteur de 700 euros, du chapitre 23 au chapitre 204, en dépenses de la section d'investissement.

Avis favorable et unanime du Conseil municipal.

8 - Convention A.T.E.S.A.T. avec l'Etat

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention qui règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice de la commune.

Le Conseil municipal, unanime, approuve les termes de la convention et autorise le Maire à signer, au nom de la commune, la dite convention.

9 - Réseaux gaz - mise à disposition des données numériques géoréférencées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Gaz Réseau Distribution de France (GrDF) sollicite la signature d'une convention ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières de la communication des données numérisées des réseaux de distribution de gaz issues de la cartographie Moyenne Echelle par GrDF à la commune de Saint Quay-Perros.

Après lecture, le Conseil municipal, unanime, approuve les termes de la convention et autorise le Maire à signer, au nom de la commune, la dite convention dont un exemplaire sera adressé au S.I.G. communautaire à Lannion Trégor Agglomération.

10 - Convention de répartition des charges d'énergie électrique pour l'éclairage du giratoire dit « de Décathlon », Avenue de la Résistance RD 788

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Lannion effectuera la facturation à la charge de la commune de Saint Quay-Perros des dépenses d'énergie électrique nécessaires à l'éclairage d'une partie, soit cinq lampes sur vingt-trois, d'une puissance de 150 W du giratoire de Décathlon.

Dominique LECOMTE indique que ces lampadaires éclairent la route départementale, que la commune ne devrait payer les dépenses d'énergie pour cet éclairage et qu'il serait intéressant de connaître les limites réelles de la commune à cet endroit.

Pour Yves DAVOULT, les limites en question se situent au milieu de l'axe routier et qu'il est donc normal de payer les charges concernant le territoire communal.

Yves LE DAMANY évoque l'entretien du rond-point. Qui en a la charge ?

Le Maire répond que la Ville de Lannion entretient ce giratoire.

Après étude, le Conseil municipal, par 14 voix (abstention de D. Lecomte, Y. Le Damany et M. Sapanel) accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer, au nom de la commune, la dite convention.

C - Commission d'urbanisme et travaux :

Gérard DAUVERGNE fait le point sur les dossiers suivants :

1 - Voirie communale :

- **L'enrobé du parking** des services techniques est terminé mais des retouches sont à prévoir.

- **La reprise de travaux** sur les eaux pluviales à Park ar C'hra et Kertanguy est fixée à début juillet.

- **VC n° 9 - carrefour « Intermarché »** : les ralentisseurs sont réalisés. Des aménagements sont à faire sur ce secteur afin de d'éviter des stationnements gênants pour le cheminement des piétons.

- **Rue de la Vieille Côte** : les travaux de voirie sont programmés sur cette voie courant juillet 2013. Cependant, après étude du réseau, Lannion-Trégor Agglomération va intervenir pour une réfection du réseau d'assainissement existant. L'origine de cette intervention vient d'une demande de division parcellaire pour un terrain devant être mis à la vente pour un projet de construction. Les riverains seront informés des interventions à venir car la rue sera barrée à la circulation.

Certains conseillers s'inquiètent de la date des travaux en période estivale.

Gérard DAUVERGNE répond que les intervenants pensent pouvoir tenir les délais. Le Maire indique être dans l'attente des dates définitives pour prendre ses décisions, le fait de voir cet axe fermé durant deux mois n'est pas acceptable.

- **Enquête sur le périmètre de protection des monuments historiques** : l'enquête est achevée depuis le 03 juin et le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour rendre son avis et ses conclusions. Ces éléments seront transmis par ses soins au Préfet qui prendra ensuite l'arrêté décidant cette modification.

- **Inventaire des zones humides** : Une réunion de présentation se tiendra à la Mairie le 01 juillet prochain à 14 heures. Un groupe de travail sera constitué pour étudier le dossier et une fois le projet validé, il sera soumis à l'avis du SAGE et du Conseil municipal pour être ensuite intégré au P.L.U. dans un délai de 3 ans.

- **Urbanisme** : deux dossiers sont en instruction mais ils sont liés à la procédure de modification simplifiée du P.L.U. La consultation actuellement en cours s'achèvera le 09 juillet et le Conseil municipal se prononcera lors de sa séance fixée au 12 juillet prochain.

- **S.D.A.E.P.** : répondant à la question de Gilbert LINTANF, Gérard DAUVERGNE répond que le bureau d'étude a pris du retard car il a eu des difficultés à obtenir du Conseil général et du propriétaire de la zone commerciale de Kéringant des informations techniques nécessaires à l'étude. Normalement, il devrait rendre son document au mois de septembre 2013.

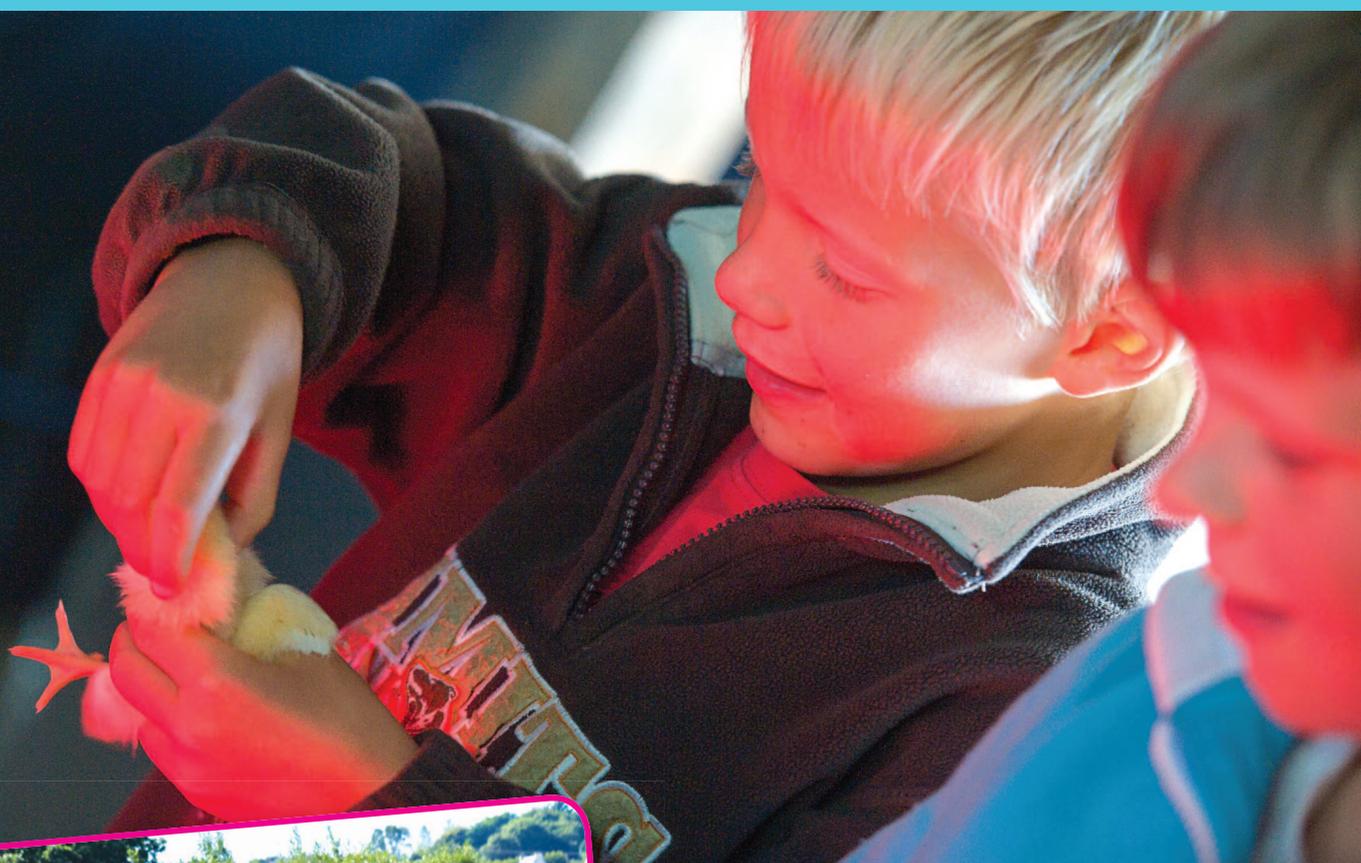
- **Inondations de Pont Couennec** : Gérard DAUVERGNE a assisté à une réunion de travail à la Sous-Préfecture de Lannion. La commune de

Exposition d'arts kénanaise 2013

Elena BOGATYR, Invitée d'honneur



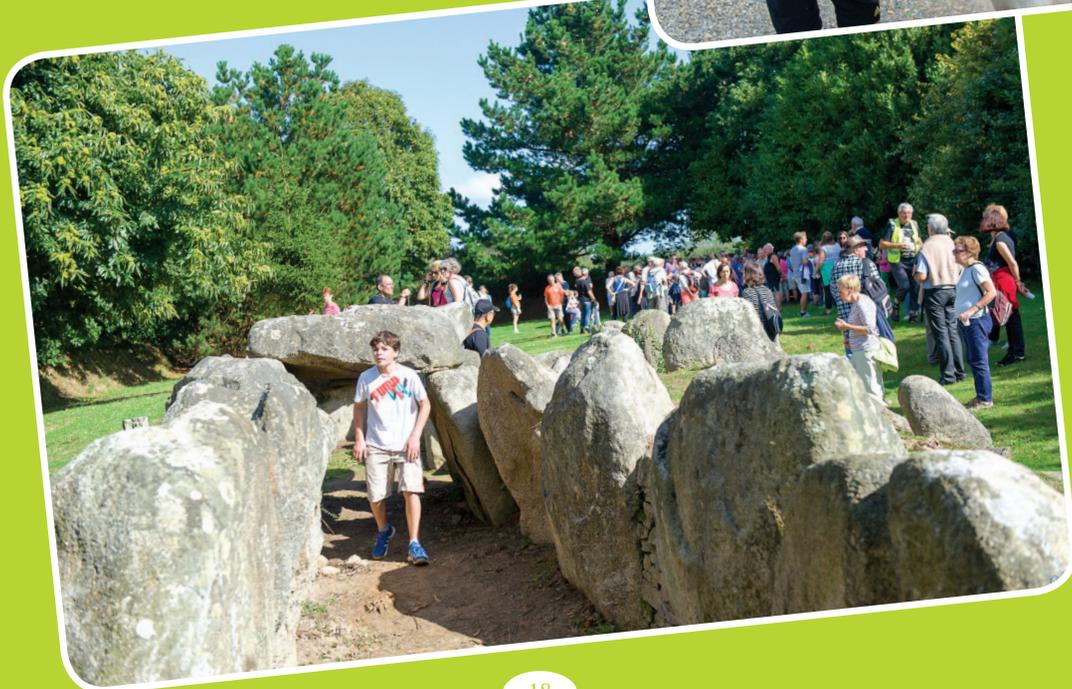
Le comice agricole cantonal le 14 septembre 2013 à Saint Quay-Perros





2^e édition de la KEN'ADOT

le 22 septembre 2013



Perros Guirec a effectué des travaux d'aménagement et il a été demandé quels travaux étaient envisagés par Saint Quay-Perros.

• **Panneau du plan de la commune** : Yves LE DAMANY demande quand le panneau d'information sera remis en place Avenue de la Mairie. Le Maire va voir cela avec les services techniques mais tout d'abord, il conviendrait d'actualiser les informations pouvant y figurer.

4 – Point sur la RD 788 :

Le Maire fait le point sur l'état d'avancement du dossier :

Les conventions relatives à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre viennent d'être signées le 18 juin entre le Conseil général et L-T Agglomération.

La convention de répartition financière entre le Conseil général, L-T Agglo et la commune de Saint Quay-Perros est en cours de finalisation. Le Maire rappelle les clefs de répartition : 30% pour le Département, 40% pour L-T Agglo et 30% pour la commune (soit 125400 €).

Le planning prévisionnel : consultation des entreprises en juillet, choix des entreprises en septembre et début des travaux en octobre pour une durée de 10 semaines environs.

Une présentation du projet à la population sera faite en juillet par le Conseil général, L-T Agglo et Saint Quay-Perros. Il précise que, dans cette première phase, la réalisation des bassins de rétentions n'est pas programmée.

Yves LE DAMANY pose les questions suivantes :

- Lors de la réalisation des deux ronds-points de PEGASE V, la ville de Lannion a-t-elle participée financièrement de la même manière que Saint Quay-Perros va le faire pour Saint Méen ? Il demande aux représentants de notre commune de s'en informer.

- Quel est le devenir du rond-point « en plastique » de Crec'h Quillé ?

- Une demande de subvention a-t-elle été faite auprès de notre Députée au titre de la « réserve parlementaire » pour cet aménagement routier péri-urbain ?

Le Maire répond en rappelant tout d'abord qu'aujourd'hui la participation demandée à la commune est de 30% des travaux HT alors qu'il y a quelques années, il était demandé à Saint Quay-Perros d'en financer 70%.

En ce qui concerne PEGASE V, il n'a pas d'informations à ce sujet mais il précise qu'il s'agit d'un aménagement routier desservant exclusivement des zones d'activités. De ce fait, L-T Agglo finance la totalité des travaux. Ce n'est pas le cas à Saint Méen où l'ouvrage dessert des quartiers d'habitations.

Concernant Crec'h Quillé, Le Maire indique que dès la réalisation du rond-point de Saint Méen, tous les tournes à gauche seront supprimés. C'est ce qui était prévu et il n'y aura pas de modifications car le Conseil général a indiqué que les travaux d'aménagement sont définitifs.

Enfin, le Maire indique qu'aucune demande d'aide financière n'a été faite auprès de la Députée.

Le Maire conclut en se réjouissant de la réalisation du rond-point de Saint Méen qui sera donc opérationnel avant la fin de l'année.

5 – Questions diverses :

- La date du prochain Conseil municipal est fixée au 12 juillet 2013.

- Liste préparatoire au jury d'assises 2014 : ont été tirés au sort, Maurice CHEVANCE, Nelly LOGIOU et Loïc ROBARD.

- Véhicules électriques : Le Maire informe qu'une borne de recharge est installée à l'Intermarché.

- Plan « Climat énergie territorial » : il est en cours de finalisation à L-T Agglo.

- Yves LE DAMANY demande des informations sur le dossier des rythmes scolaires : Roland GELGON indique tout d'abord que les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée sont de 55 à 57 en maternelle (stabilité) et plus de 75 élèves en primaire (en augmentation). Concernant les rythmes scolaires, un groupe de travail sera mis en place dès la prochaine rentrée scolaire.

Pierre COATANEA pense qu'il serait intéressant d'essayer de mettre en commun, avec d'autres communes, les moyens nécessaires à la mise en place de ces activités nouvelles.

Roland GELGON pense que cela sera difficile de mutualiser les moyens car les interventions se feront aux mêmes heures.

Le Maire conclut en indiquant que ce qui est imposé aux communes devra faire l'objet d'aides de la part de l'Etat.

- Schéma de Cohérence Territoriale : Yves LE DAMANY rappelle qu'une demande de présentation devait être faite auprès du service du SCoT.

Le Maire répond que le technicien est déjà venu en mairie à ce sujet. Il indique que les règles du SCoT s'appliqueront à notre P.L.U et seront donc intégrées dans le règlement de celui-ci.

- Yves LE DAMANY rappelle à Roland GELGON qu'il devait informer les membres du comité de gestion de la salle des modifications apportées au règlement par le Conseil municipal suite à la réunion de la commission des Finances. Roland GELGON va transmettre l'information.

- Exposition d'arts kénanaise : Marie Paule LE GOFF indique que l'exposition se tiendra à la salle communale Yves Guegan du 04 au 15 août prochain. L'invitée d'honneur est Elena BOGATYR.

- Dates à retenir : Le feu d'artifice et le fest-noz organisés par Animations kénanaises le 20 juillet au terrain des sports, le Forum des associations le 7 septembre, le Comice agricole le 14 septembre et la Ken 'Adot le 22 septembre.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,

VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

Compte rendu du Conseil municipal du vendredi 12 juillet 2013 à 18h

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Marie-Paule LE GOFF, Gérard DAUVERGNE, Jean François ORVEN, Adjoint, Josiane REGUER, Gilbert LINTANF, Annie CROLET, Brigitte GLACET, Gérard ALLAIN, Agnès TOULLIC, Yves LE DAMANY, Dominique LECOMTE, Michèle SAPANEL et Pierre COATANEA, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Roland GELGON (procuration à Pierrick ROUSSELOT) et Jean Jacques RIVIER (procuration à Marie Paule LE GOFF).

Secrétaire de séance : Gilbert LINTANF est désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 juin 2013

2 – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

3 – Informations sur les dossiers d'urbanisme et de travaux

4 – Question diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 juin 2013 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation publique relative au projet de modification simplifiée du Plan Local

d'Urbanisme s'est tenue en mairie de Saint Quay-Perros du 10 juin au 09 juillet 2013. Cette modification ne remet pas en cause le P.L.U. et facilitera le travail des membres de la commission d'urbanisme. Elle portait sur les points suivants du règlement qui serait ainsi modifié :

1 - Remplacement de la SHOB et de la SHON par la notion de « surface de plancher » pour les habitations principales, les extensions et les annexes telles qu'un abri de jardin, un atelier et par la notion « d'emprise au sol » pour les garages, carport, abri de voiture.

2 - Dans les zones UA, UC et AU sont admises les extensions des constructions principales dans la limite de la surface constructible autorisée par le C.O.S. (coefficient d'occupation du sol).

3 - Dans les zones A et N, sont admis l'aménagement ou l'extension des habitations existantes ainsi que leur extension à condition que la surface de plancher n'excède pas 50 m² ou 50% de la surface de plancher du bâtiment principal.

4 - Uniformisation pour l'ensemble des zones de la surface des annexes constitutives de « surface de plancher » (atelier, abri de jardin) à 40 m². La création d'espaces constitutifs « d'une emprise au sol » tel que garage, carport, abri de voiture ne devront pas dépasser 40m² ou 40% de l'emprise de bâtiment principal.

5 - Règles pour la construction des annexes : l'annexe d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure ou égale à 20 m² doit présenter une toiture à deux pentes symétriques. Il sera toléré une toiture terrasse pour les espaces constitutifs d'une emprise au sol. L'annexe d'une surface de plancher ou d'une emprise inférieure à 20 m² peut présenter une toiture à deux pentes, monopente ou une toiture terrasse. La hauteur des annexes ou des espaces constitutifs « d'emprise au sol » est limitée à 3 m.

6 - Clôture en limite séparative : suppression de la clause « le linéaire est limité à 10m. par limite séparative afin d'alterner clôture rigide et végétation » et seul sont interdits les panneaux préfabriqués béton.

Le Maire indique également que deux remarques ont été formulées dans la cadre de cette consultation. La première émanant d'Yves DAVOULT au sujet des bardages métalliques et la seconde concerne les possibilités de construction d'un carport.

Yves DAVOULT intervient pour préciser sa remarque sur les bardages métalliques. Il estime que les matériaux évoluant techniquement et technologiquement, son isolation en est donc rendue plus performante. Ceci permet de réaliser des économies d'énergie. Il est donc difficile de refuser l'utilisation de ce type de matériaux à condition bien sûr que le projet s'intègre parfaitement dans l'environnement immédiat.

Le Maire déclare qu'il a été un moment opposé à l'utilisation de ce matériau mais il reconnaît aujourd'hui, après avoir vu une construction, qu'un projet architectural utilisant le bardage métallique ne manque pas d'esthétisme.

Le Conseil municipal indique qu'il sera précisé dans le nouveau règlement du P.L.U. que « le bardage des constructions ou de leurs extensions sera autorisé si le projet s'intègre favorablement dans l'espace environnant, notamment par sa teinte. La tôle et la plaque ondulée ne sont pas autorisées ».

Sur un point plus général, Yves LE DAMANY demande quelle est la prédominance d'un règlement d'urbanisme entre le règlement d'un lotissement et le règlement du P.L.U.

Gérard DAUVERGNE répond que c'est le règlement le plus contraignant qui s'applique.

Le Maire propose de passer et au vote et le Conseil municipal, à l'unanimité et par 16 voix (Yves DAVOULT ne souhaitant pas participer au vote car s'étant exprimé par écrit à la consultation publique):

APPROUVE le bilan de la concertation publique qui sera annexé à la présente délibération

APPROUVE la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

3 – Informations sur les dossiers d'urbanisme et de travaux :

Gérard DAUVERGNE fait le point sur l'état d'avancement des travaux :

A – VOIRIE :

Les travaux d'aménagement du VC n° 9 à hauteur de l'entrée de l'Intermarché sont terminés. L'enrobé des trottoirs doit être fait dans les prochains jours.

La réfection du trottoir de la rue de Park ar C'hra se réalisera en juillet..

Réfection de la rue de la Vieille Côte : Le service « assainissement » de L-T Agglo a procédé à une reprise sur le réseau d'assainissement (pose de 20 tabourets, rénovation de 3 raccordements et création de deux nouveaux raccordements à hauteur de la division parcelle projetée). Les travaux de voirie ont commencé et le revêtement devrait être achevé pour le 29 ou 30 juillet. La peinture au sol sera faite ultérieurement.

B – Urbanisme :

Il n'y a pas eu de nouveaux dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion de la commission d'urbanisme.

Le permis de construire relatif à l'extension de bâtiment à la station d'eau de Pont Couennec va pouvoir être instruit car il était en attente de l'approbation du nouveau règlement d'urbanisme après la modification simplifiée du P.L.U.

Il est proposé ensuite à l'assemblée de voter une P.V.R. (Participation pour Voirie et Réseaux) concernant l'extension du réseau d'ERDF devant alimenter un projet de construction situé rue de la Chapelle de Saint Méen.

Yves LE DAMANY réaffirme la position de son groupe au sujet de l'application de la P.V.R. : il estime que la commune pourrait prendre à sa charge une partie du coût demandé par ERDF afin d'aider à l'installation d'un nouvel habitant sur la commune.

Le Maire estime que ce terrain n'était pas viabilisé et que ce n'est pas à la collectivité d'assumer cette charge financière. Dans les lotissements, les acquéreurs payent certes plus cher leur terrain mais ceux-ci sont entièrement viabilisés.

Dominique LECOMTE demande si le Conseil municipal doit délibérer à chaque projet présenté et si les pétitionnaires sont informés des décisions prises.

Gérard DAUVERGNE répond par l'affirmative ; les pétitionnaires sont informés au moment de la demande de certificat d'urbanisme et ensuite sur le permis de construire. Il rappelle également que la P.V.R. disparaîtra au 01 janvier 2015.

Délibération spécifique relative aux travaux d'établissement des réseaux d'électricité sur une voie publique existante pour la propriété de Madame Laurence LE GALL.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.332.11-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 octobre 2009 instituant la participation pour voirie et réseaux sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint Quay-Perros,

Considérant que le projet de la propriété de Madame Laurence LE GALL, située rue de la Chapelle de Saint Méen, justifie l'extension du réseau d'électricité dont le montant, à la charge de la commune, estimé par ERDF s'élève à 3393.84 € HT (soit 4059.03 € TTC),

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, par 13 voix POUR (groupe majoritaire), 4 abstentions (groupe de l'opposition) décide :

- de faire engager la réalisation des travaux dont le coût a été estimé à 3393.84 € HT (soit 4059.03 € TTC) qui correspondent à une extension du réseau d'électricité de 56 mètres, en dehors du terrain d'assiette de l'opération.

- de fixer à 3393.84 € HT (soit 4059.03 € TTC) la part du coût des réseaux mis à la charge du pétitionnaire, Madame Laurence LE GALL, domiciliée 145 rue de Saint Guirec à 22700 PERROS GUIREC

- de retenir la superficie de 2163 m² pour l'ensemble du projet.

- de fixer comme fait générateur de l'exigibilité de la participation la délivrance du permis d'aménager.

C – Divers :

Périmètre de protection de l'A.B.F. : le dossier après enquête publique, a été transmis en Sous-Préfecture de Lannion. Nous sommes maintenant dans l'attente de l'arrêté préfectoral validant ce nouveau périmètre.

La piscine « débout » : elle a été démontée.

4 – Question diverses :

Le Maire propose à l'assemblée de voter une motion pour le maintien de la ligne aérienne Lannion-Paris. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer avant le vote.

Au vu de la motion proposée, Yves LE DAMANY demande au Maire s'il peut préciser le contexte budgétaire de la gestion de l'aéroport, à savoir les répartitions entre les divers organismes et les clients utilisateurs de la ligne.

Le Maire indique qu'il ne peut pas fournir les éléments chiffrés détaillés demandés et qu'aujourd'hui il convient d'exprimer l'attachement des élus au Syndicat mixte de l'aéroport.

Dominique LECOMTE, par ailleurs Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor, ne désire pas s'exprimer sur ce sujet de façon officielle dans le cadre du Conseil municipal pour éviter l'amalgame. Toutefois en expression libre, il indique sa position, vue de la C.C.I., indiquant que ses propos ne seront pas retenus dans le compte rendu du Conseil municipal.

Le Conseil municipal passe au vote et à l'unanimité, adopte la motion suivante :

« Dans un contexte économique particulièrement difficile pour les entreprises trégorroises, et alors que le syndicat mixte de l'aéroport

de Lannion – Côte de Granit a lancé une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne Lannion-Paris, les membres du Conseil municipal de Saint Quay-Perros, à l'unanimité, tiennent à manifester publiquement leur attachement au maintien de cette ligne aérienne.

La Ligne à Grande Vitesse ferroviaire qui devrait permettre la liaison Lannion / Paris à 3h00 ne sera pas en service avant plusieurs années. Au lieu de se préoccuper de « l'après » mise en service de la LGV, il est important de maintenir des liaisons aériennes quotidiennes selon des conditions optimales, c'est-à-dire, assurant l'exploitation de ligne au plus juste coût et ce, dans le cadre d'un financement partagé par l'Etat, la Région Bretagne et les membres du syndicat mixte de l'aéroport (Conseil général des Côtes d'Armor, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor et les EPCI du Pays Trégor-Goëlo dont Lannion-Trégor Agglomération).

L'Ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,

VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

Informations diverses

Service public d'assainissement non collectif

Suite aux diagnostics réalisés en 2004 sur la commune de SAINT QUAY PERROS, le SPANC (Service public d'assainissement non collectif) de Lannion Trégor Agglomération doit réaliser une campagne de visite de vérification du fonctionnement des assainissements non collectifs du territoire communal, conformément à l'arrêté du 27 avril 2012.

Le but de ces contrôles est de vérifier l'entretien et le fonctionnement des systèmes afin de les maintenir en bon état et les pérenniser, de conseiller les propriétaires. Il s'agit également de mettre à jour les diagnostics et de préciser les éventuelles obligations réglementaires.

Pour les propriétaires dont les installations génèrent un rejet d'eaux usées au fossé et qui auront une obligation réglementaire de réhabiliter leurs installations dans un délai de 4 ans, un dispositif d'aides financières a été mis en place par Lannion Trégor Agglomération.

Les propositions de rendez-vous seront adressées aux propriétaires 15 jours avant la visite. Ils pourront être décalés à la demande.

La fréquence des contrôles a été fixée à 6 ans, le coût du contrôle est fixé à 107 € TTC (tarif 2013) payable en une fois ou en 4 versements annuels.

Pour toute information ou demande de contrôle anticipé prendre contact avec le SPANC au 02.96.05.60.80.

Recensement de la population

L'INSEE organise sur la commune un recensement général de la population. Ce recensement débutera le 16 janvier 2014 et se terminera le 15 février 2014. Durant cette période, des agents recenseurs se présenteront aux domiciles des Kénanaïses et Kénanaïses.

Don du sang

A PERROS-GUIREC

Salle de Kroas Nevez (près du stade Y.LE JANNOU)

> mercredi 20 novembre 11h30 à 13h et de 15h à 19h

Concours Départemental «Villes et Villages fleuris», Concours du Pays Touristique et concours Communal des «Maisons fleuries»

Dans la soirée du 19 septembre a eu lieu comme chaque année, à la salle Y.Guégan, la remise des récompenses pour le concours communal des « Maisons et Jardins fleuris ».

A cette occasion, Monsieur le Maire, a tenu à remercier toutes les personnes qui ont répondu à l'invitation, les candidats bien sûr, les membres du personnel communal, les membres du conseil municipal, les membres du jury communal des maisons fleuries, ainsi que les journalistes.

Des remerciements sont apportés au Gaec BODIOU de LOUANNEC qui a offert une plante fleurie à chaque concurrent.

Après avoir félicité l'ensemble des concurrents, l'accent est mis sur l'importance des concours : départemental, du pays touristique du Trégor-Goëlo et communal, pour Saint-Quay et pour l'amélioration de notre cadre vie.

Monsieur le Maire a profité de cette soirée pour féliciter Pascal, Guy et Rémi pour les résultats obtenus, ainsi que tous les autres membres des services techniques Jean-Michel, Daniel et Xavier qui oeuvrent au quotidien pour l'entretien de la commune et de ses bâtiments.



Résultats niveau communal :

1^{re} catégorie : « Maisons avec jardin visible de la rue »

- 1^{er} - Mme et M. MORDELLES - 12 résidence de la Baie
- 2^e - Mme et M. LE DAMANY - 12 rue de Crec'h Ar Goff
- 3^e - Mme et M. ROCTON - 12 rue Hyacinthe Razavet

2^e catégorie : « Parc et/ou Grand jardin privé visible de la rue »

Hors concours : Mme et M. GOASDOUE

11 bis rue de Crec'h Ar Goff

- 1^{er} - Mme TIRCOT - 3 rue du Venec
- 2^e - Mme et M. Le HOUEROU - Route de Roudoualen
- 3^e - Mme HAMON - Rue de Park Ar C'Hra

3^e catégorie : « Façades, Murs, Balcons, Terrasses »

- 1^{er} - M. CHEVANCE - 8 rue de Goas Huet
- 2^e - Mme GEOFFROY - 3 rue des Hortensias
- 3^e - Mme et M. LAMARD - 16 rue des Hortensias
- 4^e - M. LE ROY - Résidence de Park Ar C'Hra

7^e catégorie : Hébergements touristiques saisonniers

- 1^{er} - Mme ROUSSELOT – Lieu-dit Crech Hervé

Résultats niveau du Pays touristique du Trégor-Goëlo :

Niveau « Villes et Villages de 1000 à 2000 habitants »

- 1^{er} prix ex aequo - St-Quay-Perros
- 3^e catégorie - « Façades, Murs, Balcons, Terrasses »

- 1^{er} - M. CHEVANCE - 8 rue de Goas Huet

7^e catégorie - « Hébergements touristiques saisonniers »

- 1^{er} - Mme ROUSSELOT - Lieu-dit Crech Hervé

Résultats niveau départemental :

Niveau « Villes et Villages de 1000 à 2000 habitants »

- 4^e prix - St-Quay-Perros
- 3^e catégorie - « Façades, Murs, Balcons, Terrasses »
- 2^e - M. CHEVANCE - 8 rue de Goas Huet
- 7^e catégorie - Hébergements touristiques saisonniers
- 2^e - Mme ROUSSELOT - Lieu-dit Crech Hervé



FORUM DES ASSOCIATIONS : un 2^e rendez-vous réussi !

Preuve de la vitalité associative à St Quay-Perros, vingt et une associations ont pris part à cette manifestation de rentrée samedi 7 septembre à la salle Y.GUEGAN. Le public nombreux tout au long de l'après-midi a pu découvrir les multiples activités proposées : athlétisme, gymnastique, danses contemporaine et traditionnelle, informatique, cuisine, ami-

cale des retraités...des loisirs pour tous les âges.

Lors de ce forum, les visiteurs ont pu se renseigner et en ont profité pour s'inscrire ou tout simplement renouveler leur inscription.

Au centre de ce panel d'activités, une information sur le «don du sang» était menée par des membres de l'association.



COMICE AGRICOLE

Le Comice Agricole du 14 Septembre 2013 s'est déroulé à Saint-Quay-Perros dans différentes parcelles appartenant à Monsieur LE ROUX de Saint Quay-Perros et exploitées par M. Daniel ROLLAND et M. Thierry GOASAMPIS de LOUANNEC.

Les Kénanais et les habitants du canton ont pu découvrir la ferme pour les petits et les grands.

Au nom du Comice Agricole, je remercie les services techniques, les services administratifs de Saint Quay-Perros, Monsieur Jean-François ORVEN qui a coordonné les travaux, Monsieur Yves LE HOUEROU et sa famille qui ont donné de leur temps sans compter et bien sûr Monsieur Pierrick ROUSSELOT, Maire, qui a tout fait pour que le Comice se passe bien ; il avait même prévu le beau temps !

Jean-Yves ROUSSEAU,
Président du Comice Agricole du Canton de Perros Guirec.



FÊTE DE QUARTIER

“Comme une tradition bien ancrée depuis 5 ans, la résidence MAGELLAN s'est réunie le 29 septembre dernier sous un soleil clément. Ce rendez-vous attendu a permis à la résidence d'accueillir un nouveau résident. Cette fête de quartier se réalise aussi grâce aux tables et bancs fournis gracieusement par notre commune.”



Dimanche 22 septembre, réussite pour la 2^e édition de la KEN'ADOT ! Sous un soleil magnifique, les participants étaient venus nombreux profiter encore de la bonne chaleur estivale : Trois cent dix marcheurs, parmi lesquels trente-cinq enfants, ont investi la cour de l'ancienne école maternelle où se prenaient les inscriptions.

Fort de leur expérience 2012, les organisateurs avaient élaboré un programme on ne peut plus varié mêlant découverte, patrimoine, initiation, dégustation... Ce sont donc des marcheurs curieux qui attendaient l'heure du départ dans un brouhaha des plus sympathiques.

Deux parcours de 8 et 4 km étaient proposés : Après avoir franchi le tunnel sous la route départementale, les randonneurs ont progressé à la limite des communes de St Quay et de Louannec pour s'acheminer vers l'allée couverte de Krec'h Kilé où ils ont pu se restaurer en écoutant avec beaucoup d'intérêt Roland GEFFROY leur exposer toute l'histoire et la réhabilitation de cette sépulture mégalithique.

Sur le chemin du retour, nouvelle halte aux « vergers de la côte de granit » à Bouscao où Jean-Luc KERROUX offrait une dégustation de son cidre biologique.

La balade terminée, le groupe « Jam Bomber's » offrait aux marcheurs une sélection de leur répertoire de musique rock.

A noter que certains marcheurs ont pu découvrir et s'initier à la marche nordique alors que des enfants se promenaient à dos de poney.

Rappelons que cette journée de solidarité dédiée à FRANCE-ADOT (Association pour le don d'organes et de tissus humains) est portée par des bénévoles issus du monde associatif et toutes les personnes sensibles à la cause défendue. Les organisateurs remercient « l'ADOT22 » pour sa présence à la manifestation et la disponibilité de ses représentants.

Le tirage de la tombola a marqué la fin de l'après-midi : un cadre végétal créé



par la section « Art floral » ; un ballon de foot dédié par l'équipe de France féminine ; une paire de chaussures de marche offerte par « Endurance-shop » de Saint Quay-Perros...

Cette manifestation généreuse permet de belles rencontres et un partage à tous les niveaux dans l'investissement.

Pour réaliser cette boucle en toute sécurité, la randonnée a traversé des terrains privés. Yves LE MONTREER et Jean-Luc KERROUX ont donné une autorisation de passage : le premier dans ses champs créant lui-même une ouverture dans son talus et le second dans ses vergers en y aménageant également lui-même un passage.

MERCI pour leur aide aux bénévoles, à la Municipalité, au club informatique (le C.I.K.) pour la création du site de la « KEN'DOT » et la belle page touristique de Saint Quay offerte ainsi aux visiteurs et à l'Art floral pour sa création de bouquets.

MERCI aussi à :

- **Intermarché** qui a fourni eau et ma-deleines sur le lieu de ravitaillement
- **Endurance-Shop** pour le prêt de bâtons et à **Line**, l'animatrice, qui a initié et encadré le groupe de marcheurs
- **Pizza-délice** pour son chèque de 150€
- **Equinature** de Pleumeur-Bodou pour la balade en poney
- **Les Vergers de la Côte de granit** St Quay-Perros (Jean Luc KERROUX) pour la dégustation de cidre
- **Les « Jam Bomber's »** ont offert une conclusion en musique et fait connaître leur répertoire rock des années 70. Présents à la fête de la musique 2012, ils ont participé à cette journée avec beaucoup de plaisir.

Les bénévoles et les membres actifs qui ont contribué à la réussite de cette manifestation se sont retrouvés le 02 octobre à la remise officielle d'un chèque de 1300 € à l'« ADOT22 », tous les bénéficiaires de la journée lui étant reversés.

Visitez le site de la KEN'ADOT :
kenadot.pagesperso-orange.fr
 Page Facebook.



24^e exposition d'arts Kénaise (du 4 au 15 août 2013)

L'invitée d'honneur, **Elena Bogatyr**, peintre d'origine Russe, est Bretonne d'adoption.

Elle peint la nature au gré des saisons selon la technique du 19^{ème} siècle.

Marie-Paule Le Goff remercie chaleureusement Elena Bogatyr d'avoir accepté de parrainer cette 24^{ème} exposition qui a connu, cette fois encore, un franc succès en accueillant plus de 700 visiteurs, très admiratifs et très flatteurs.

Elle remercie également l'ensemble des exposants à cette semaine des arts.

Merci au personnel communal et à toute l'équipe des bénévoles. (voir pages en couleur).

LA LUDOTHEQUE

Située dans la « la salle verte », derrière la mairie de LOUANNEC, la ludothèque est ouverte tous les mercredis de 10h à 12h sauf pendant les vacances scolaires. L'adhésion de 20€ l'année permet d'emprunter jusqu'à 3 jeux pour 3 semaines, mais c'est gratuit de venir jouer sur place.

A noter que l'accueil est assuré par des bénévoles : Nadine, Sabrina, Véronique, Gaëlle et Catherine



BOURSE AUX VÊTEMENTS

Pour la 10^e année consécutive, avec le même enthousiasme et la même efficacité, l'équipe de la bourse aux vêtements a présenté sa collection de vêtements d'hiver 2013 : 2 100 articles déposés. La vente était programmée sur deux jours mais dès l'ouverture à 14h, le vendredi 2 octobre, les clientes se sont pressées dans les rayons très bien achalandés et organisés.

Rendez-vous dans les mêmes locaux, pour la **Bourse aux jouets** :

Dépôt vendredi 8 novembre de 9h à 17h – vente : samedi 9 novembre de 9h à 17h. Reprise mercredi 13 novembre.



RESEAU PETITE ENFANCE

Jacqueline PRIGENT, animatrice du réseau, accueille les assistantes maternelles et leurs petits dans l'ancienne école maternelle à raison d'une séquence par mois de 9h30 à 11h30. Prochaine animation le vendredi 11 octobre.



La rentrée !

L'amicale laïque est une association de bénévoles ouverte à tous. Elle propose des activités autour de ses 5 sections: école, théâtre, carnaval, danse et art floral.

Cette année, plusieurs opérations ont permis de réunir l'ensemble des sections dans des moments de convivialité : l'auberge espagnole, l'art floral pour les enfants à Noël et à la fête des mères, le Forum des associations et la Ken'adot, le 22 septembre.

Contact : amicalelaïque.kenanaise@laposte.net

L'école



L'objectif de la section école est de contribuer aux projets pédagogiques des écoles maternelles et primaires en finançant les sorties, la classe de voile, les spectacles, des animateurs et achats de matériels. Elle organise dans ce cadre des ventes de gâteaux, de

chocolats, madeleines et bien évidemment la kermesse. D'autres opérations sont à l'étude.

N'hésitez pas à venir aux différentes opérations et soutenir l'action des bénévoles.

Contact : herve.brelivet@orange.fr

Bienvenue aux nouveaux parents

Le lundi 30 septembre, l'amicale a accueilli les nouveaux parents de maternelles autour d'un pot de l'amitié à la sortie de l'école.

Hervé Brélivet et Pôme Broggi sont intervenus dans la classe pour présenter les activités de l'amicale et les objectifs.

C'est la rentrée du théâtre !

L'atelier théâtre-enfants a commencé le mardi 24 septembre sous la direction de Christine PAILLAT. C'est un travail de découverte basé sur le jeu du corps, le mouvement dans l'espace, la voix. Les groupes vont de la maternelle au CM2.

Les pièces seront présentées au public le 25 mai.

Les cours sont le mardi de 17h00 à

18h00 (CP-CE1-CE2) et de 18h00 à 19h00 (CE2-CM1_CM2). Le vendredi de 17H à 18H pour les maternelles (MS-GS)

Pour les enfants qui sont à la garderie le jour du cours de théâtre, l'animatrice ou des bénévoles les accompagneront de la garderie à la salle de théâtre (ancienne école).

Contact: Céline Guégan [\[line@orange.fr\]\(mailto:line@orange.fr\)](mailto:guegan.ce-</p></div><div data-bbox=)

La troupe scène Kénane a quant à elle déjà repris le chemin des répétitions. Les 9 acteurs nous offriront fous rires et rebondissements lors des 4 représentations les 2 derniers week-end de mai.

Contact : Claude DENIEL :
[06 87 35 83 24](tel:0687358324) - cldeniell@orange.fr



Le Carnaval



Dès janvier, L'équipe Carnaval reprendra les chemins de la construction pour laisser place à son imagination délirante. Ces rois de la récup vont encore nous étonner !

N'hésitez pas à les rejoindre
Contact: Erik JACOB

La danse contemporaine

Lucille SEGALA propose des cours de danse contemporaine pour adultes et enfants pendant les vacances scolaires. L'apprentissage de la danse contemporaine passe par un travail technique et par l'improvisation qui favorise la sensibilité et la créativité de chacun.

Le premier stage se déroulera du 21 au 25 octobre en alternance



entre l'ancienne ecole et la salle Guégan.

Pour les enfants de la grande section au primaire: de 11h à 12h15
Pour les adolescents et adultes de 19h à 20h15.

Contact :
marianne.deniel orange.fr
Tél : 02 96 49 06 63

L'art floral

C'est reparti pour une année remplie de bouquets !

C'est avec un week-end bien chargé que la section Art Floral de l'Amicale Laïque a repris son activité. Le dimanche 22 Septembre la section était présente à la Ken-ADOT et a réalisé de petites compositions afin de récolter des fonds pour l'ADOT (Association pour le Don d'Organes et de Tissus).

Les cours animés par Chantal ont repris le lundi 23 Septembre avec

la réalisation de la composition «Flours Emmaillotées».

Cette année, la section accueille de nouvelles adhérentes. Le premier cours à 16h30 est complet et il reste quelques places en soirée à 20h15.

Tout comme l'année passée, la section proposera des animations pour les enfants, à Noël et pour la Fête des mères.



Si notre activité vous intéresse, n'hésitez pas à consulter notre Blog et à me contacter.

Le planning de l'Année 2013-2014 :

Le calendrier pour l'année est le suivant : 23/09-14/10-18/11-9/12 ou 16/12-10/02-17/03-14/04-19/05 et 16/06

Adresse du Blog : <http://artfleursetc.over-blog.com/>

Contact : regine.thomas-botrel@laposte.net

Rentrée de l'Athletic Club



SITE.ACK22.fr

Reprise d'une nouvelle saison avec un bureau reconduit lors de l'assemblée générale du 24 juin dernier :

- Président : Gérald Achat
- Secrétaires : Didier Vareecke/
Patrick Rogard
- Trésorière : Brigitte Rogard
- Trésorier adjoint : Philippe Bénis

Rentrée du 17 Septembre pour les Poussins avec un effectif de dix neuf, encadrés par Gérald, Brigitte et Stéphanie Hervo.

Tous les Mardis de 17h à 18h15.

Les benjamins encadrés par Gérald et Philippe.



Tous les jeudis de 18h à 19h30
Et le samedi de 9h30 à 11h.

Les minimes, encadrés par Patrick
Le Mercredi de 18h à 19h30 et le samedi de 9h30 à 11h.

La catégorie vétérans loisirs encadré par Hervé Salvi le lundi de 18h à 19h.

Inscriptions toujours possible pour toutes les catégories, sur place et pour tous renseignements.

Contact : Gérald 02 96 91 09 09 ou
Brigitte 02 96 91 11 32

Une première sortie pour les poussins est prévue le 30 novembre à St Briec (Brézillet) et une participation au cross départemental de Merdignac le 12 Janvier 2014, pour toutes les catégories d'athlètes.

Gym loisirs

L'association Gym Loisirs propose des cours de gymnastique d'entretien et depuis l'année dernière des cours de Pilates.

Gym d'entretien

Les lundis de 19h à 20h et les jeudis de 9h15 à 10h15 à la salle Guégan.

Il s'agit d'une gym plutôt tonique mais adaptée aux possibilités de chacun avec utilisation de ballons, haltères, cordes... Patricia, l'animatrice propose des exer-

cices plus doux basés sur les assouplissements et les étirements. Les adhérents peuvent participer aux deux sessions hebdomadaires et la cotisation annuelle, assurance comprise, est de 60 €; il est possible de s'inscrire tout au long de l'année.

N'hésitez pas à venir pour une séance d'essai.

Le Pilates

La Méthode Pilates est une gym douce permettant un développement et un maintien corporel pour un mieux-être, à travers un travail basé sur la concentration, le contrôle, la respiration, la précision et la fluidité des mouvements.

Les cours de Pilates ont connu un engouement à la rentrée. Les 2 cours sont complets. Le coût annuel est de 150 €uros.

Les séances sont animées par Pegguy Le Guyader le mardi et jeudi de 13h15 à 14h15 à la salle Guégan.



Contact : MurielleThierry tel: 02 96 23 00 70 ou Marianne Déniel 02 96 49 06 63 - courriel: gymloisir.kenanaise@laposte.net

Club informatique kenanais

Le CIK prend de la hauteur dans son nouveau local

Installés dans le 2^e étage de la Mairie, les animateurs se sont activés pour implanter ordinateurs et accessoires afin d'être opérationnels dans le courant du mois d'octobre.

Le forum des associations a permis à bon nombre de visiteurs d'affiner leur information concernant les différentes activités informatiques et beaucoup sont repartis avec le bulletin d'inscription pour une adhésion. Équipé de matériel neuf et bien aidé par les services techniques, notre club pourra mieux ré-

pondre aux demandes des adhérents avec des horaires adaptés aux besoins et souhaits.

Un atelier photos pourra avoir lieu et des cours pratiques pourront également être réalisés, tout ceci au cours de la pratique informatique répondant ainsi aux besoins des différents groupes et selon la disponibilité des animateurs.

Renseignements :
Pierrot DAVY : 02 96 48 48 50
Jean-Pierre REGUER :
02 96 91 19 58.



Trankilik

Trankilik veut dire « cool » » tranquille » en breton. C'est le reflet de notre association pour pratiquer le Qi Gong qui est la voie du calme ; la notion de calme désigne le repos du corps et la tranquillité du cœur c'est à dire de l'esprit.

« Une grosse bougie allumée, placée dans un courant d'air, se consumera très vite mais une petite bougie allumée, abritée dans un vase, mettra très longtemps avant de s'éteindre » : C'est une belle illustration du principe de conservation attaché à la notion de calme.

Depuis sept ans, Trankilik trace sa route grâce à la présence d'un groupe chaleureux, enthousiaste et surtout persévérant sans oublier notre professeur Nitya. Les cours sont assurés tous les jeudis de

10h30 à 11h30 et de 17h30 à 18h30 à la salle d'animation.

Venez nous rejoindre car faire du Qi Gong ce n'est pas pratiquer de la gymnastique mais c'est une philosophie de vie.

Il faut extraire de ses pensées les soucis, faire le calme dans son cœur, que le corps soit détendu afin de pouvoir y faire entrer l'énergie naturelle. La pratique du Qi Gong est importante pour préserver la santé et augmenter la longévité. C'est l'art d'accorder l'énergie du corps humain avec l'énergie de l'univers : c'est au lever du soleil que le corps devient plus résistant ; il en résulte des exercices qui seront en rapport avec le foie. A midi cette énergie est florissante, les exercices seront en rapport avec le cœur. Le soleil

se couche, l'énergie décline : le corps finit par manquer de force, les exercices de l'après midi seront en rapport avec le poumon ceux du soir et la nuit avec les reins.

Les mouvements sont très lents. Ce sont les mouvements de la nature. Ils nous aident à relâcher nos tensions tout en disciplinant notre corps. Vous serez plus attentifs aux zones de blocage.

« Rechercher et trouver en soi-même des sensations diverses est la meilleure définition du véritable Qi gong ».

Un cours de Yoga est également assuré de 11h30 à 12h30 et de 18h30 à 20h.

Maryvonne AUTRET : 02 96 48 49 26
Nicole MEREL : 02 96 48 46 04

La main à la pâte

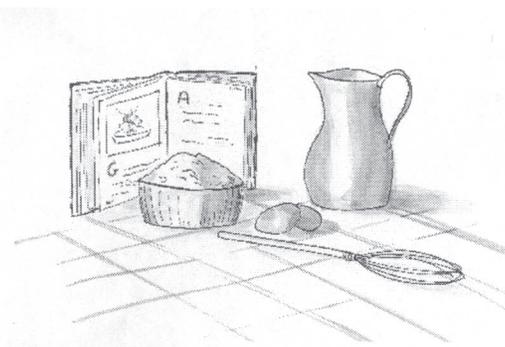
Une première réunion nous a permis de définir le planning des cours de cuisine pour l'année à venir.

Puis pour bien débiter l'année nous avons dégusté quelques mets préparés par les adhérents.

Actuellement il reste deux places disponibles pour les cours.

Planning des cours 2013/2014

23/10/2013	Blinis/ apéro/ mignardises
13/11	Choucroute de la mer/ Cheese cake
04/12	Japonais
18/12	Foie gras/ bûche mousse marrons alcool
15/01/2014	Galette des rois/ œuf poché/ salades
12/02	Paella/ pana cota
19/03	St jacques/ Poires pochées
09/04	Agneau souris, noisette/ crème brûlée
14/05	Plat végétarien/ mousse de fruits
04/06	Smoothy, fraise, lait ribot, miel, kiwi, fromage blanc



Les jardins familiaux kénanais

« Remuez votre champ... Creusez, fouillez, bêchez : ne laissez aucune place où la main ne passe et repasse... Le travail (de la terre) est un trésor. »

Fable de La Fontaine – livre 5^e – le laboureur et ses enfants.



Le mercredi 28 août, sous un beau soleil, les jardiniers et leurs épouses ont eu le plaisir d'accueillir en leur champ, Monsieur le Maire et ses adjoints, M. Roland Geffroy, M. et Mme Le Bricquier, pour l'inauguration d'une pierre édifée à la mémoire de son frère Yves Le Bricquier, qui avait émis le souhait après son décès que son champ soit transformé en jardins familiaux. Actuellement, ils sont neuf à travailler la terre, à se partager le savoir-faire, les plans, les graines... dans une parfaite harmonie et sympathie. Cette magnifique pierre prise à la l'entrée du champ a été sculptée par M. Georges Le Menn, tailleur de pierre.

Un copieux apéritif a été servi à la salle bleue Yves Guégan, suivi du délicieux barbecue annuel, moment privilégié de partage et de convivialité. Cette belle journée s'est achevée par un concours de boules.

Amicale des retraités



C'est avec plaisir que les retraités se sont retrouvés le jeudi 28 août à 14 heures, salle bleue ; toutefois, pour la 1ère fois, tout comme les boulistes, qui eux, maintiennent leur activité tout l'été, nous avons convenu de deux rencontres, une en juillet et la seconde en août. Cette initiative a été couronnée de succès, surtout, le 18 août qui a vu sa salle se remplir de 30 adhérents. Nous avons pu ainsi accueillir également, enfants et petits-enfants de nos retraités, rapprochant ainsi les générations. La rentrée s'est effectuée sous le signe des retrouvailles et la présentation des projets à venir. L'amicale a participé

positivement au forum des associations le samedi 7 septembre (nous avons eu de nombreuses visites) et à la marche sympathique et ensoleillée pour l'ADOT, le dimanche 22 septembre.

Lundi 23 septembre, l'amicale, associée à la FNACA, s'est dirigée vers Benodet pour une croisière reposante sur l'Odet ; après un copieux et délicieux déjeuner, direction vers les magasins et ateliers Armor-lux et détour par Port-la-Forêt, en Fouesnant, pour admirer de grands voiliers. Cette journée a ravi tout le monde, grâce aussi au temps splendide qui nous a accompagnés.

Afin d'optimiser la réussite du loto prévu, le bureau a décidé son report à une date ultérieure. En effet, les lotos font légion dans la région en ce moment... A suivre...

Notre repas dansant annuel de fin d'année aura lieu le dimanche 17 novembre.

Le spectacle à Carhaix se déroulera le lundi 2 décembre ; cette année, accueil musical et déjeuner gourmand-cabaret avec la compagnie Patrice Péricard qui présentera « 60 ans de chansons françaises » (tarif : 71 €).

Pour 2014 :

- Croisière vers l'Espagne « Les Asturies, la Galice et la Castille » du 8 au 14 mai ; tarif : 880 €, payable en 3 fois, dès octobre 2013.

La 11^e édition des floralies internationales de Nantes le lundi 18 mai.

A votre disposition pour de plus amples renseignements, inscriptions, retraits de documents, etc... :

Sylvie, notre secrétaire :

02 96 91 00 44

Nicole, notre trésorière :

09 50 19 07 93

Ou tous les jeudis, salle bleue Yves Guégan, de 14h à 18h. Merci d'avance pour votre participation.

FNACA

Après une période de détente et de repos, nous reprenons le chemin des réunions. Nous devons poursuivre l'œuvre entreprise depuis la création de notre comité, permettant un rapport de force favorable.

Plusieurs revendications sont en attente d'examen :

- L'attribution de la carte du combattant : Extension des droits à la carte du combattant pour les militaires justifiant d'un séjour de 4 mois en Algérie à cheval sur la date du 2 juillet 1962.

- L'aide différentielle au conjoint survivant : Actuellement depuis le 1er avril 2012, cette aide permet d'atteindre le seuil de 900 €. En conformité avec l'aide européenne de 954 € pour le seuil de pauvreté demandé.

- Mention « Mort pour la France » : Hélas, cette mention ne figure toujours pas pour de nombreux camarades tombés en Algérie, Maroc et Tunisie. Le devoir de mémoire ne doit pas être une simple expression, mais une réalité. Il implique une politique



de mémoire dynamique symbolisant notre attachement à trois dates mémorielles, incontournables : 11 novembre 1918, 8 mai 1945 et 19 mars 1962. Nous trouvons encore aujourd'hui des combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie, qui n'ont pas leur carte du combattant, ni la retraite du combattant. Des dossiers sont en cours. Arrivé à 75 ans, ils ont droit à une demi part sur les impôts ; certaines veuves d'anciens combattants qui ont moins de 954 €/mois, ont droit à une aide de l'O.N.A.C.

Le samedi 29 juin à 11 heures, nous avons été invités par les Maires Jean-François Le Gall de Loguivy-Plougras et Jean-Yves Menou de Ploubezre à la

cérémonie d'inauguration d'une stèle à la mémoire de Albert Péru, résistant âgé de 21 ans, exécuté le 21 juin 1944 près du « Moulin de Lesdu » à Loguivy-Plougras, en présence de Monsieur le Sous Préfet, de la famille et des associations patriotiques. Etaient présents pour la FNACA de Saint-

Quay-Perros, Christian Le Guillouzer, Jimmy Bart, Yves Le Huerou avec le drapeau de la FNACA et Jean-Michel Le Poupon avec le drapeau des Anciens Combattants.

Nous avons participé à la sortie sur l'Odet, en partenariat avec l'Amicale des retraités le **lundi 23 septembre**. Nous organisons, comme chaque année, le repas cochon grillé à la salle Yves Guégan le **samedi 12 octobre** à 12h30. Notre assemblée générale aura lieu le **vendredi 22 novembre** à 16 heures, toujours salle bleue Yves Guégan. Le renouvellement des adhésions se fera à cette occasion.

Le Président, Christian Le Guillouzer.

Esperanto

Une découverte

Dans un lointain passé j'avais vaguement entendu parler de l'Espéranto. Lorsque j'ai rencontré Gaby Tréanton à la Maison de la Solidarité, j'ai eu envie d'en savoir davantage. Revenant d'un séjour à «Bona-Espero» au Brésil, Gaby nous a proposés de nous initier à la langue créée par le docteur Zamenhof.

Pourquoi pas ? J'ai accepté pour deux raisons, faire plaisir à l'ambassadrice de l'Espéranto dans notre Trégor, puis par curiosité.

Je me suis lancée un défi, j'ai un âge avancé, serai-je capable ?

Un groupe de 7 personnes a démarré en février 2010. Très vite j'ai été conquise par la simplicité de la grammaire et la logique de la langue. Je la compare à un jeu de construction, au radical d'un mot vous ajoutez préfixe et suffixe et vous créez un nouveau mot!

Chose curieuse, l'étude de l'Espéranto a réveillé en moi la langue de mes ancêtres, le breton, entendu dans ma petite enfance mais jamais pratiqué. Une autre raison qui me fait aimer l'Espéranto, c'est l'état d'esprit qui l'anime. Ce n'est pas une langue conquérante comme l'anglais le français et la plu-

part des langues nationales aux siècles derniers. L'idéal Espérantiste est de s'ouvrir aux autres cultures, de créer des liens ; citoyens d'un pays on se sent aussi citoyen du monde.

Depuis quelques mois j'ai une correspondante Finlandaise qui habite en Suède. Moi qui voulais faire plaisir à Gaby seulement, c'est aussi à moi-même que je le fais !

Comme je voudrais que plus de jeunes découvrent l'Espéranto ! A 87 ans je me réjouis d'avoir osé !

Emma

Chorale «O Quay Libert'Airs

A Saint Quay-Perros ... On chante. Pour le plaisir, pour oublier ses soucis, ses maux, à Saint Quay-Perros, on chante tous les mercredis de 16h à 18h à la salle bleue. Le groupe chant choral «O Quay Libert'Airs» vous accueille dans tous les pupitres (Soprano-alto-ténor-basse).

Aucune connaissance musicale n'est exigée. Dans un esprit de camaraderie,

chacun avec ses moyens, après maintes répétitions, apporte ce qu'il a acquis à l'édifice commun «Le chant à 2-3-4 voix».

Le répertoire est très varié allant du classique à la chanson française en passant par des chants bretons et chants de mer. Ce groupe a été créé en 2009 avec bien entendu l'accord de la municipali-

té de Saint Quay-Perros. Nous sommes actuellement une trentaine.

Alors ! Si ça vous dit : «Bienvenue».

Présidente: Marie-Agnès RAOUL
26, rue de Roudouanton
ST QUAY-PERROS
Tél. : 02 96 48 47 18

Danses bretonnes

L'association est entrée dans sa quatorzième année.

Les cours de DANSES BRETONNES ont repris le jeudi 19 septembre 2013, de 20 h 30 à 22 h 30 à la salle YVES GUEGAN de ST QUAY-PERROS. La participation au premier cours fut très bonne.

Animés par Jeannette, Jean-Claude et René, les cours sont à l'intention de tous, débutants et confirmés ceci dans une ambiance amicale.

Les inscriptions se font toute l'année. Le prix de l'adhésion 2013-2014 est fixé à 25 Euros.

Les principales dates de l'association :

> Assemblée générale :

jeudi 6 novembre 2013

> Galettes des rois :

jeudi 9 janvier 2014

> Repas associatif :

samedi 25 janvier 2014

Durant l'année 2012-2013 nous avons organisé quelques



activités : soirée pâtisserie, soirée crêpes, le repas de l'association.

Pour notre sortie annuelle, nous avons visité Dinan, fait une croisière sur la Rance et une balade à Saint-Malo intra-muros. Le 6 juin 2013, pour clore l'année, avec Sarah (flûte), Pierre Boyer (accordéon) et Philippe Guignard (violon), nous avons fait une petite balade musicale entre St Quay et Perros Guirec et assisté à un concert dans la chapelle de Kernivinen.

Scots Bonnet

Le groupe de danses écossaises Scots Bonnet a repris ses activités à l'issue des vacances d'été. Certains ont eu l'opportunité de mettre en pratique les acquis de l'année 2012/2013 et de se perfectionner en participant à un stage à l'université de Saint Andrews en Ecosse sous la houlette de professeurs et de musiciens de renommée mondiale, en compagnie de danseurs venus d'Europe, des Etats-Unis, de Russie, de Chine, du Japon, de Nouvelle Zélande, etc. La danse écossaise est l'occasion de rencontres internationales...

Notre professeur en titre, Martine, n'a pas chômé non plus en ayant obtenu, toujours à Saint Andrews, la dernière unité de valeur, lui conférant ainsi la dénomination de professeur certifié de la « Royal Scottish Country Dance Society » ; elle est ainsi le premier professeur diplômé de Bretagne !. Vous, les futurs adhérents, aurez donc la chance de bénéficier de l'enseignement d'un professeur qualifié.

Nos cours du mardi soir, de 20h à 22h30 à la salle d'animation ont repris à l'issue de l'assemblée générale au cours de laquelle de nouvelles propositions pour redynamiser le groupe ont été faites. Un vendredi par mois, une soirée (Social Event) est proposée avec un programme de danses apprises au cours du mois écoulé et de danses plus anciennes, proposées par les membres du groupe. Le plaisir de danser ensemble est très important en danse écossaise. Nos amis de Rennes ou de Lanester viennent régulièrement se joindre à nous pour ces soirées.

Nous allons également organiser au cours du premier trimestre une soirée appelée « Ceilidh » ouvert à tous, sans connaissances préalables, permettant de s'amuser tout en découvrant la musique et la danse écossaise-. Il s'agit d'une sorte de Fest-Noz comprenant des danses faciles, amusantes et bien sûr accessibles à tout le monde, même à ceux qui n'ont jamais dansé de leur vie !. Une démonstration de danses plus élaborées vous sera proposée afin de vous inciter à rejoindre notre groupe. Cette soirée aura lieu le Vendredi 15 novembre à la salle d'animation. A vos agendas!



Tout comme l'année dernière, il y aura quelques stages animés par un professeur extérieur ou par Martine ainsi que notre bal annuel. Une cinquantaine de danseurs venus des Etats-Unis, de Jersey, Guernesey, Bridport, Bournemouth, Rennes, Lanester et Carpentras ont participé au bal en juin dernier; de nombreuses personnes font le déplacement d'une année sur l'autre pour retrouver l'ambiance familiale et sympathique de notre soirée.

Au cours du second semestre, il y aura notre bal annuel, les bals de nos voisins britanniques mais je vous en dirai plus au prochain numéro. Pour l'instant je vous invite à consulter notre site internet à l'adresse <http://www.scots-bonnet.fr> et à venir nous voir mardi soir en septembre ou en octobre ; il est possible de venir pendant 1 ou 2 cours sans engagement découvrir notre activité.

Animations kenanaïses

FEST-NOZ du Samedi 20 juillet 2013

Vous étiez très nombreux ce samedi 20 juillet à nous rejoindre sur le terrain de foot...Il faisait beau, il faisait bon...Et tout était réuni pour que cette soirée soit réussie !

Le plancher n'était pas assez grand pour contenir tous ces danseurs expérimentés, occasionnels ou néophytes ! Mais tous ont trouvé une place et les sourires en disaient long sur le plaisir que chacun avait d'être là... Il faut dire que les trois groupes programmés s'en sont donnés à cœur joie pour nous entraîner

avec eux dans la musique bretonne et dans la danse !

Enora et Murielle, Pokez Den et leur côté Rock'n Roll qui imposait une cadence soutenue... Et HopOpOps... Notre groupe de jeunes locaux...Ils ont gagné l'Interlycée de Musique Traditionnelle à Lannion en 2012, ils étaient au Festival de Cornouaille cette année...Et avec nous ce soir-là... Merci à tous ces musiciens de valeur !

Bien entendu vous avez aussi pu vous

désaltérer à la buvette en discutant un brin avec les barmen...Et vous restaurer...

Mais n'oublions pas le feu d'artifice ! Les yeux des enfants, ceux des adultes en écho...ont brillé devant toutes ces lumières colorées ! Un bon moment pour tous...

Eh oui...Une bien belle soirée ! Merci à tous d'y avoir pris part...Et ceux qui n'y étaient pas...Venez nous rejoindre l'an prochain !

Albert JACQUARD nous a quittés

« Le réseau des rencontres depuis mon enfance, je l'ai tissé au présent en échangeant avec mes contemporains, au passé en lisant les livres ou en admirant les œuvres de ceux qui m'ont précédé. Avec toi je l'ai tissé en me projetant dans l'avenir. Grâce à toi, je peux prendre à mon compte l'orgueilleuse apostrophe : mort, où est ta victoire ? »

Conclusion du livre d'Albert JACQUARD :

« A toi qui n'est pas encore né(e) » adressé à l'un de ses arrière-petits enfants.

Le 12 septembre dernier, le grand savant Albert JACQUARD est décédé à l'âge de 87 ans, victime d'une forme de leucémie.

Mathématicien et polytechnicien, connu dans le monde entier pour ses travaux sur la génétique des populations, par ses livres de vulgarisation de la science et de réflexion philosophique. Il s'est aussi fait connaître par son engagement en faveur des « sans logis », des « sans papiers », des opprimés. Contre la pauvreté en général.

Albert JACQUARD était un humaniste dont l'objectif principal était devenu « la rencontre

des autres », après une carrière de chercheur et d'universitaire bien remplie.

Inlassablement et d'une manière totalement désintéressée, il parcourait la France et même le monde. Ses conférences sur la génétique des populations, son engagement contre le racisme et ses réflexions sur l'avenir de l'humanité passionnaient.

Albert JACQUARD avait le don de dire simplement les choses très compliquées.

« Je ne suis pas savant, je passe ma vie à chercher et à comprendre. C'est tout. »



C'est pour toutes ces raisons qu'une unanimité s'était rapidement faite sur le nom d'Albert JACQUARD, quand en 2000, il s'était agi de donner un nom à la nouvelle école de Saint Quay-Perros,

« J'aime cette fonction d'enseignant, c'est celle que je revendique en priorité car ça consiste en un face à face avec un autre pour faire progresser la connaissance. »

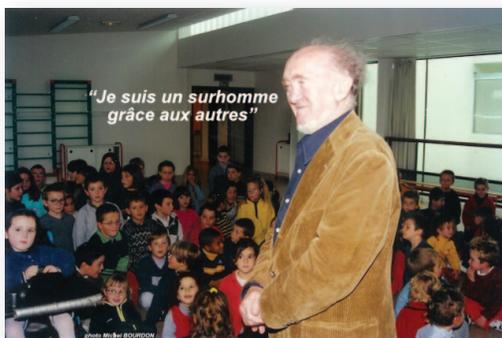


Le 27 octobre 2000, salle comble à la salle « Yves GUEGAN » pour écouter Albert JACQUARD

« C'est difficile d'être célèbre. Il faut s'en méfier. Je suis moins célèbre que Johnny.

Mais pour moi la célébrité ne correspond à rien... même si de temps en temps, ça me fait plaisir. »

Albert JACQUARD est venu à deux reprises pendant 2 jours à Saint Quay-Perros : pour l'inauguration de l'école qui porte son nom (« comment refuser » avait-il dit) et pour le 10^e anniversaire (« volontiers » avait-il répondu à notre sollicitation). Nous vous proposons de tourner l'album de ces merveilleux souvenirs à travers ces quelques photos prises en octobre 2000 et en octobre 2010.



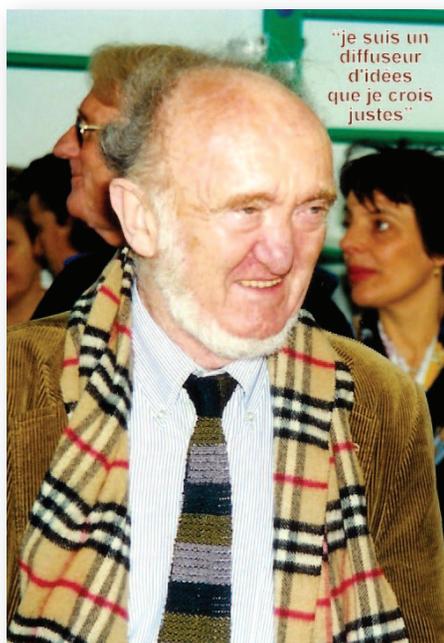
27 octobre 2000, Albert JACQUARD était allé à la rencontre des élèves de Saint Quay-Perros, subjugués par le savant toujours professeur, son titre préféré.



28 octobre 2000 : entouré des personnalités du Trégor (Sous-Préfet, Député, Sénateurs, Président du CG, inspecteurs, Maire), Albert JACQUARD coupe le ruban.

« L'école n'est pas là pour te préparer à la vie active... Elle ne doit pas t'inciter à l'emporter sur les autres... Elle est là pour participer à la mise au point de l'outil qu'est ton intelligence... »

Extrait de « A toi qui n'est pas encore né(e) ».



« La compétition systématique entre les êtres humains est une ânerie »



22 octobre 2010 : Albert JACQUARD, plante un arbre (un ginkgo biloba) dans la cour de son école.

22 octobre 2010 : visite aux élèves. Les petites de maternelle sont en extase et Albert Jacquard aussi !



« Ces quelques heures en BRETAGNE restent dans mon souvenir comme un enchantement. Merci à toutes les fées déguisées en élèves que j'ai rencontré(e)s à St Quay-Perros. »

Mail adressé par Albert JACQUARD début novembre 2010 après son passage pour le 10^e anniversaire.

Les enfants, les enseignants et tous les Kénaçais n'oublieront pas Albert JACQUARD et son message humaniste. Dans « L'ABC d'Albert Jacquard pour changer le monde », il donne rendez-vous à toutes et à tous. Son dernier livre est paru quelques jours avant sa mort.

Roland GEFFROY, Maire honoraire

Vivre à Saint-Quay

Ce journal a été construit sous la direction de la Commission « Communication, Journal Communal »

Responsable de la publication : Yves DAVOULT - Membres de la commission : Pierrick ROUSSELOT, Marie-Paule LE GOFF, Josiane REGUER, Annie CROLET, Agnès TOULLIC, Michèle SAPANEL, Pierre COATANEA, Louis HENRY, Robert ROHOU, Marie-Claire LE ROUX et Marie Hélène LE BERRE.

Rédaction, documentation, composition, publicité, diffusion : Mairie de Saint Quay-Perros.

Crédits photos : Gérard DUPONT, Mairie de St Quay-Perros, Jean-Jacques BERTHOU, Christophe CAILLOU, Louis DUPRÉ, Jean-Claude SAPANEL.